

L'ENTREPRISE : ÉTINCELLE DE CROISSANCE



NICOLAS ROUSSELET,
L'ENTREPRENEUR ENGAGÉ
DANS LA MOBILITÉ



NOS RÉGIONS ONT DU TALENT :
EMBARQUEZ VERS LE LOT



ENTRETIEN AVEC
RENAUD MUSELIER, PRÉSIDENT
DE RÉGIONS DE FRANCE

Partout où l'enjeu est essentiel, nous sommes là

ESPACE

Optimiser les solutions pour les télécommunications, l'observation de la Terre, la navigation et la science

DÉFENSE

Acquérir et conserver la supériorité décisionnelle et opérationnelle

AÉRONAUTIQUE

Rendre le transport aérien plus sûr, plus fluide, plus confortable et moins polluant

SÉCURITÉ

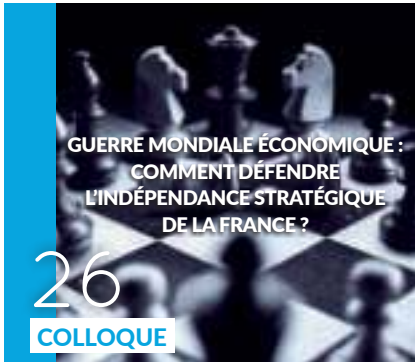
Protéger les citoyens, les données sensibles et les infrastructures

TRANSPORT TERRESTRE

Permettre le fonctionnement plus rapide et plus efficace des réseaux

Chaque jour, des millions de décisions critiques sont prises pour protéger les populations, les infrastructures et les nations. Thales est au cœur du processus. Notre maîtrise des technologies intelligentes permet aux décideurs d'apporter la réponse la plus adaptée. Partout, avec nos clients, nous faisons la différence.





Directeur de la publication : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • Rédacteur en chef : Maggy Legat • Comité de rédaction : Nicolas Dainville - Violaine Hacke - Maggy Legat • Photo de couverture : création d'Olivier Dassault • Contributeurs : Damien Abad - Yves Bouloux - Guy Bricout - Jacques Cattin - Josiane Corneloup - Pascale Gruny - Michel Herbillon - Stéphanie Kerbarh - François-Michel Lambert - Aurélien Pradié - Hugues Renson - Buon Tan - Isabelle Valentin • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • Réalisation de la revue : P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 06 28 47 53 55 • Maquette et graphisme : Deborah Cohen • Contact (adhésion, informations...) : Violaine Hacke- vhacke@generation-entreprise.fr



LA SOLUTION À LA RÉCESSION ? L'OPTIMISME

Olivier Dassault, Président de GEEA et député de l'Oise

La vie économique est faite de rationalité et d'irrationalité. Lorsque cette dernière prend le dessus, il convient de lui répondre de manière positive en redoublant d'optimisme. Un optimisme fondé non seulement sur la réalité et les acquis de l'expérience mais aussi une foi profonde en ses propres capacités.

« Nos modèles économiques n'ont jamais été vraiment assez bons pour appréhender un processus guidé en grande partie par un comportement irrationnel. » Ce processus c'est celui de la formation des prix des actifs financiers sur le marché. Le propos ici n'est pas de disserter sur le fait de savoir si les néoclassiques ont raison ou non mais plutôt de souligner l'importance de la part psychologique de l'économie, cette irrationalité qui, pour ces derniers, ne devrait pas avoir droit de cité et aucune incidence sur les marchés. Malheureusement si, jour après jour, les acteurs économiques entendent et répètent ensuite que la récession est à nos portes, celle-ci commence à ressembler à une prophétie autoréalisatrice. « J'ai appris que pour être prophète il suffisait d'être pessimiste » écrivait la muse d'Aragon, Elsa Triolet, et ainsi les prophètes de malheur, qui le sont parfois à l'insu d'eux-mêmes, font s'amonceler les nuages noirs au-dessus de l'économie mondiale. Ils n'ont

pas complètement tort, la dette des entreprises, la fragilité de nombreuses banques notamment européennes, un Brexit indéci, une guerre commerciale sino-américaine et désormais euro-américaine qui s'intensifie, la baisse de la croissance mondiale ; les causes potentielles sont nombreuses et les inquiétudes réelles.

Pourtant, les réunions du G20 Finances et du FMI de la mi-octobre ont permis d'écartier une récession mondiale même si le « refroidissement » de l'activité économique mondiale est une réalité. Passer d'une prévision de 3,7 à 3 % à l'échelle du monde c'est conséquent, il ne sert à rien de le nier. Toutefois, il faut trouver des raisons d'espérer que le pire n'est jamais certain.

Un accord entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni, approuvé par le Parlement britannique est toujours possible, il existe un texte sur la table. L'issue de la confrontation commerciale voulue par le Président Trump est aussi violente qu'elle est incertaine et peut-être

résolue à l'Est et à l'Ouest rapidement. Le Président a démontré plusieurs fois sa plasticité et sa capacité à évoluer pour parvenir à une solution. Comme lors de la crise financière de 2008, la France bénéficie d'atouts non négligeables en période de crise ou de crise annoncée. Nos défauts deviennent nos forces. Ainsi notre moindre exposition aux tensions commerciales en raison d'une moins grande ouverture sur le monde de notre économie est un avantage. Notre croissance prévue d'1,3 % est supérieure à l'Allemagne et la dynamique de création d'emplois, 1 million depuis quatre ans dont 250 000 en 2019, sont autant de raisons de chausser, avec modération, les lunettes roses de l'optimisme. Il est ici question de l'optimisme « compagnon de l'effort » pour reprendre le mot de Léon Daudet et non d'optimisme béat et inactif.

Souhaitée ou non l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République en 2017 fut la cause d'un regain d'optimisme des milieux économiques français et internationaux. Profitant d'une dynamique née, aussi incroyable que cela puisse paraître, sous le mandat précédent et d'un contexte international plutôt favorable à la stabilité institutionnelle française, Emmanuel Macron, a pu remettre du vent dans les voiles du pays. Il l'a fait simplement en affichant d'abord un libéralisme

modéré puis surtout en remettant les entreprises sur le devant de la scène puisque ce sont elles qui créent la richesse du pays grâce au travail de leurs salariés, dirigeants et collaborateurs.

GEEA a toujours défendu la stabilité fiscale mais aussi la stabilité du discours économique. Il ne peut y avoir tous les cinq ans une révolution fiscale et linguistique vis-à-vis des entreprises sans prix à payer pour l'économie française. L'optimisme économique devrait être « constitutionnalisé » pour que tous les Présidents, peu importe d'où ils viennent, ne puissent jamais, pour des raisons de parti politique, remettre en cause le rôle essentiel de nos entreprises. L'optimisme est « la foi des révolutions » pour Bainville, il faut appeler à une révolution douce et pacifique, de celle qui permet de lutter contre les mauvais augures, de chasser les nuages noirs, de croire en nos forces et d'aller de l'avant. Nous sommes ce que nous faisons et nous réussissons si nous y croyons car, finalement, comme dirait Margaret Thatcher « il n'y a pas d'alternative ».

« L'optimisme économique devrait être « constitutionnalisé » pour que tous les Présidents, peu importe d'où ils viennent, ne puissent jamais, pour des raisons de parti politique, remettre en cause le rôle essentiel de nos entreprises. »



LA PETITE DETTE QUI MONTE, QUI MONTE...

Jean-Michel Fourgous, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, Délégué général de GEEA

L'explosion de la dette de l'État est aujourd'hui un sujet qui n'intéresse plus personne... S'en inquiéter serait même devenu « retro », voire totalement « has been ».

Et pourtant... A « Génération entreprise – Entrepreneurs associés », nous pensons qu'il est urgent d'en parler, au moment même où la dette française vient de dépasser la barre des 100 % du PIB...

Dette : un niveau sans précédent

Notre pays rejoint ainsi le club très fermé des pays dont la dette a dépassé ce seuil symbolique, aux côtés de la Grèce, du Zimbabwe ou encore du Japon et sa dette supérieure à 200 %.

Mais comment en sommes-nous arrivés-là ?

En 2019, le déficit budgétaire de l'État français s'est ainsi creusé à 123 milliards d'euros, contre 97 milliards d'euros en 2018... Il est vrai que les promesses formulées en pleine crise des gilets jaunes, évaluées à 17 milliards d'euros, n'ont pas été sans conséquence...

Etat : seulement 47 postes supprimés

Quant aux suppressions de postes dans la Fonction publique, le chiffre a été révisé à 10.500 sur la période contre un objectif initial de 50.000 fonctionnaires sur le quinquennat, avec des suppressions nettes dans les services de l'État qui seront limitées en 2020 à... 47 postes !

Ce n'est donc pas un hasard si la Commission européenne vient de mettre en garde la France pour un « risque d'écart » de son budget 2020 par rapport aux règles européennes.

Alors, pourquoi un tel déni ?

Car cette situation budgétaire n'est pas sans effet sur notre économie : l'État va ainsi devoir emprunter beaucoup plus d'argent sur les marchés, avec 205 milliards d'euros pour l'année 2020, un record historique. Pour rappel, on était à moins de 100 milliards en 2007, avant la crise.

Sans oublier la forte incitation des taux d'intérêt négatifs, qui pousse à la dépense publique, au détriment de toutes les règles de bonne gestion des comptes de l'État.

Le Président sortant de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, n'invite-t-il pas lui-même les pays européens à faire de la relance budgétaire ? Un appel inhabituel, voire inquiétant, qui témoigne sur tout de

la grande fragilité des économies mondiales tant la politique menée par les différentes banques centrales semble être à bout de souffle : la baisse continue des taux d'intérêt garantissant certes des croissances fragiles, mais alimentant surtout des bulles spéculatives, que ce soit sur le secteur de l'immobilier ou des actifs financiers...

France : croissance de 1,2 %

Malgré des taux d'intérêt historiquement bas, la situation économique mondiale reste en effet morose. Avec des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine qui n'arrangent rien et des taux de croissance fragiles de 1.2 % seulement pour la zone euro, 6.1 % seulement pour la Chine (le chiffre réel devant être plus proche de 3 %...) ou encore de 2.4 % pour les États-Unis.

Mais alors, que faire pour sortir de ce cocktail explosif « Dépenses – impôts – dette » et relancer notre croissance économique ?

Oui, des solutions existent comme la baisse du train de vie de l'État, en accélérant notamment la digitalisation des administrations, la réforme des retraites en alignant le mode de calcul du public sur le privé et en supprimant les régimes spéciaux, sans oublier la lutte implacable contre les fraudes sociales et fiscales, ou encore la suppression de l'Aide médicale d'État pour ne prendre en charge que les soins d'urgence.

Il convient aussi de baisser massivement les impôts de production, aujourd'hui trois fois supérieurs à ceux de nos voisins, et miser puissamment sur les innovations digitales, sources d'opportunités sans précédent dans l'Histoire de notre humanité.

Nous visons en effet une vraie révolution numérique qui bouleverse tout sur son passage avec 80 % des métiers qui vont être profondément transformés par la robotisation dans les 10 prochaines années seulement.

C'est pourquoi, « Génération entreprise Entrepreneurs associés » appelle de ses vœux à pérenniser coûte que coûte le Crédit d'Impôt Recherche : il s'agit de la mesure fiscale la plus incitative du monde pour innover !

Oui, libérer l'audace créatrice de nos entrepreneurs, telle est l'ambition de notre groupe parlementaire. Ensemble, il s'agit de redonner à la France le rang économique et technologique qu'elle n'aurait jamais dû perdre !



QUE DE TEMPS PERDU !

**Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, Vice-Président de GEEA,
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères**

Alors que s'engage la seconde moitié du quinquennat, beaucoup de temps a été perdu dans la conduite du redressement de notre économie. Dans le même temps, les alertes se multiplient sur la situation des différentes économies mondiales.

Il y a un an, dans cette même revue, j'insistais sur la nécessité d'accélérer les réformes face à la dégradation de la conjoncture économique en France. Aujourd'hui, ce ralentissement économique s'avère une réalité et nombres d'experts s'alarment d'une crise encore plus profonde qui pourrait frapper l'économie mondiale. Ainsi, selon les dernières prévisions du FMI, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3 % en 2019, soit son rythme le plus faible depuis la crise financière de 2008. Même si l'économie française résiste aujourd'hui grâce à ses stabilisateurs économiques et à une politique soutenue de la demande, notre pays n'est évidemment pas épargné. Les prévisions de croissance pour cette année et pour l'année prochaine ont de nouveau été revues à la baisse.

La résistance de notre économie est conjoncturelle et a surtout un coût important. Les 17 Milliards d'euros de mesures nouvelles annoncées par le Président de la République et le Gouvernement pour apaiser la colère sociale à la suite du mouvement des « Gilets jaunes » seront financés en totalité par le déficit et l'endettement. Cette situation prépare des lendemains qui déchantent car chacun mesure que gager la baisse des impôts sur la hausse de la dette n'est pas une politique tenable. D'autant que notre endettement atteint déjà des limites préoccupantes, près de 100 % du PIB, et que l'an prochain, la France aura le deuxième déficit budgétaire le plus important de la zone euro.

Par ailleurs, le Gouvernement commet une erreur en renonçant à sa politique de l'offre menée pour redonner des marges à nos entreprises (transformation du CICE, décalage de la baisse de l'Impôt sur les sociétés). Une politique qui avait enfin été initiée et qui aurait dû être poursuivie avec constance dans la durée car comme l'a encore récemment souligné l'OCDE, les entreprises françaises demeurent les plus taxées au monde.

Le Gouvernement aurait pu éviter ces renoncements en se donnant des marges de manœuvre avec des baisses de dépenses publiques et des réformes de fond. Deux exemples l'illustrent :

1) Les économies budgétaires promises n'ont pas été réalisées. Ainsi, l'objectif de réduire de 50 000 postes la fonction publique d'Etat a été abandonnée. En 2020, seuls 47 postes seront supprimés. Pourtant les économies sur les dépenses de fonctionnement sont indispensables si nous voulons investir et baisser le poids des impôts.

2) Depuis le début du quinquennat des transformations en profondeur auraient dû être lancées pour moderniser notre économie, réduire le poids de la technocratie administrative ou pour pérenniser un système de solidarité juste et efficace. Certes, certaines mesures - comme la réforme du code du travail par exemple - sont positives mais elles demeurent très insuffisantes. L'exemple de la réforme des retraites est flagrant. En Mai 2018, une concertation avec les partenaires sociaux et une consultation citoyenne sont lancées pendant plus d'un an. A peine le rapport Delevoye est-il présenté en Juillet 2019 que le Gouvernement relance une nouvelle phase de concertation qui devrait durer de nombreux mois, pour une réforme des retraites qui de surcroît ne devrait pas s'appliquer avant... 2026.


Et pourtant les défis à relever ne manquent pas. La priorité aujourd'hui devrait être de réduire la dépense publique pour financer la réindustrialisation de notre pays. Notre régression industrielle est la véritable raison de notre affaiblissement économique et social. En 30 ans, la part de l'industrie dans notre PIB a été divisée par deux avec comme conséquence une destruction des tissus économiques locaux dramatique pour nos territoires et leurs habitants, une détérioration de notre balance commerciale et une perte de ressources pour l'Etat. Moins d'industrie, c'est moins de croissance, moins d'emplois et moins de pouvoir d'achat. Pour relancer notre industrie il faut baisser massivement les impôts de production, ce qui est le meilleur moyen de relancer l'activité, et faciliter le développement des entreprises. Notre groupe « Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés » a par exemple formulé une proposition simple : que toutes les startup innovantes qui commencent à gagner de l'argent ne soient pas bloquées dans leur développement grâce à une exonération totale de l'impôt sur les sociétés dès leur naissance et jusqu'à leur troisième année.

Le temps est désormais compté pour engager enfin les réformes de fond dont notre pays a besoin.

**SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE**

**SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA PERMET DE
SE DÉPASSER**

Damien SEGUIN,
skipper du bateau
Groupe APICIL,
1^{er} navigateur en
situation de handicap
au départ du
Vendée Globe 2020

 @groupeapicilsports
#GoDamien

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets.
Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer.
Et ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com

 **GROUPE
APICIL**

LA VIE DE GEEA



« LA MOBILITÉ : COUP D'ACCÉLÉRATEUR OU FREIN ÉCONOMIQUE ? »

PETIT-DÉJEUNER GEEA AUTOUR DE NICOLAS ROUSSELET,
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE ROUSSELET (EX GROUPE G7)

La chanson qu'interprétait Joe Dassin dans les années 70 n'a jamais été autant d'actualité : « Dans Paris à vélo on dépasse les autos, à vélo dans Paris on dépasse les taxis... » Et nous, simple client sur la banquette arrière du G7, on crie : « Vas-y Joe, Vas-y ! »

La mobilité a-t-elle un sens ? Pour fluidifier, on imagine désormais les transports sur la Seine. Quel trafic !

Certes, Paris n'est pas la France, mais ce phénomène s'étend désormais aux autres grandes villes et même à notre ruralité.

Dans cet imbroglio circulatoire, il y a des conducteurs impatientes, arrogants et rebelles, pas mal de râleurs, très peu d'exemplaires... chacun se reconnaîtra et... il y a les pros du volant qui se disputent la part du gâteau. G7 ou Uber ? Taxi ou Chauffeur Privé ? Entre l'artisan et

le VTC, la guerre est déclarée, affûtée par l'examen du projet de loi sur les Mobilités alors examiné à l'Assemblée nationale.

Nicolas Rousselet, PDG du groupe Rousselet, composé de sociétés de logistiques, du loueur ADA de Homebox mais aussi bien sûr des taxis G7, le premier réseau national, était l'invité de cette matinée.

« En tant qu'acteur de la mobilité, nous avons la responsabilité de réfléchir à la ville dans laquelle nous voulons vivre demain. J'ai écrit deux essais à ce sujet, l'un, en 2015, sur la nécessaire humanisation de l'économie de partage, et, il y a quelques mois, un autre sur l'« urbanité », où j'essaye d'analyser comment les technologies actuelles nous permettent d'améliorer encore l'attractivité de nos villes, le bien-être, avec cette baisse des

émissions de CO2, avec le partage de données, avec l'utilisation des « Big Data » pour améliorer la mobilité de l'ensemble de nos concitoyens... Nous sommes au cœur de la mobilité, le reflet de cette troisième révolution industrielle, de la mutation des villes, avec des foisonnements d'offres de tous les types de transport. » explique-t-il.

Il évoquera aussi les véhicules verts et connectés dont s'est équipé G7... mais quid des véhicules autonomes ?

« La loi LOM prévoit des expérimentations. Cela me semble très bien à partir du moment où, la technologie reste au service de l'humain. En zone rurale, les bus autonomes peuvent être un vrai moyen de donner plus de mobilité à nos concitoyens là où il n'y a pas forcément de taxis et pas forcément non plus de clients. » répond-il.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Jacques Cattin, Gérard Cherpion, Eric Ciotti, Pierre Cordier, Josiane Corneloup, Fabien Di Filippo, Claude de Ganay, Jean-Luc Lagleize, Marc Le Fur, Emmanuel Maquet, Stéphane Piednoir, Frédéric Reiss, Hugues Renson, Eric Straumann, Pierre Vatin

Jean-Jacques Ferrara a accueilli une délégation de parlementaires, le temps d'une journée dans sa circonscription située en Corse-du-Sud.

La Corse occupe une position centrale en Méditerranée, à proximité des grandes capitales européennes. Forte de la diversité de ses richesses naturelles, de ses paysages préservés et de sa culture, l'économie régionale peut compter sur une activité touristique florissante.

A une vitesse grand V, la délégation s'est rendue au Palais Fesch – Musée des Beaux-Arts. Philippe Costamagna, le conservateur du Musée a alors commenté l'extraordinaire inventaire de peintures italiennes, ce qui lui vaut d'être le deuxième musée français dans ce domaine, après le Louvre. L'établissement dédie également une section à l'art corse et aux collections napoléoniennes.

Leurs déplacements se sont déroulés en navette électrique, une fierté de la municipalité d'Ajaccio qui propose deux services de mobilité au cœur de ville. Une excellente alternative à la voiture ! Son mode de fonctionnement très souple, aux itinéraires de proximité, bénéficie du soleil comme carburant, en silence. Accessible depuis Aiaccina et Citadina, c'est aussi un service à caractère social, culturel et environnemental.

La délégation s'est ainsi rendue aux pieds des îles Sanguinaires, sur le Grand Site de la Parata, où elle a pu échanger avec plusieurs chefs d'entreprise dans le secteur du bâtiment, des services à la personne mais aussi des institutionnelles comme le Président du Medef, le directeur du Grand Site de la Parata et la Directrice de l'office du tourisme. Les produits corses étaient aussi au rendez-vous.



En présence d'Olivier Dassault, Alexandra Ardisson, Valérie Bazin-Malgras, Pierre Cuyppers, Olivier Damaisin, Jean-Jacques Ferrara, Claude de Ganay et Michel Vialay

Que se passe-t-il dans les entrepôts d'Amazon après avoir cliqué sur « Passer la commande » ?

C'est avec curiosité que la délégation de parlementaires s'est rendue sur le site du géant américain de la logistique à Saran dans le Loiret. La découverte de l'organisation de pointe était fascinante : Réunir, emballer, vérifier les étiquetages de chaque colis... Le système est bien rodé, tout y est millimétré, minuté. Saran est le seul site d'Amazon à stocker vêtements et chaussures, dans un dressing de 100 mètres de long sur des étagères de 10 mètres de haut. Le picking, la récupération des produits dans les rayons et l'emballage prennent 40 minutes maximum. Un défi de chaque instant pour les 1 800 employés

en CDI et 300 autres en intérim ! Les effectifs augmentent en période de fêtes.

La fiabilité, l'optimisation et la performance sont leurs leitmotivs. 15 millions de produits sont disponibles sur le site au 70 000 m² sur les 250 millions de références disponibles que compte Amazon.fr.

Six sites composent l'univers Amazon en France : Montélimar, Lille, Chalon-sur-Saône, Saran et Amiens pour les gros articles. Un nouveau site robotique a ouvert en septembre dernier à Bretigny-sur-Orge. D'une surface de plus de 142 000 m², soit plus de 1000 terrains de football, elle permet désormais la livraison de colis pour une clientèle française et internationale.



■ En présence d'Olivier Dassault, de Brigitte Kuster, de Josiane Corneloup, d'Eric Straumann, de Jean-Michel Fourgous, de Claude de Ganay et de Valérie Bazin-Malgras

VISITE D'ALTICE, UN GROUPE AUX MULTIPLES FACETTES

Altice a su se rendre indispensable grâce à une présence, à l'international, dans la téléphonie, dans les médias et même la vente aux enchères (Sothby's).

Les échanges étaient passionnants avec Alain Weill, Président-Directeur général d'Altice France, le Directeur général d'Altice Europe et les membres du Comité exécutif du groupe. Les sujets abordés ont porté sur la 5G, sur l'avenir des médias papier comme de la télévision ou encore sur la couverture numérique, pas encore suffisante en milieu rural.

A travers SFR, 2^{ème} opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 22 millions de clients et couvre près de 99 % de la population en 4G.

C'est aussi un groupe médias de premier plan avec 15 chaînes de télévision, deux radios, 1000 journalistes, des titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express.

Les parlementaires ont découvert l'envers du décor, des installations ultra modernes et innovantes, au travers d'une visite des studios de télévision et d'une démonstration de l'usage de la 5G.



Visite des studios du groupe Altice Media avec Olivier Dassault, Michel Vialay, Pascale Gruny, Jean-Luc Lagleize, Charles de la Verpillière, Eric Straumann, Jean Michel Fourgous.
Un grand merci à Alain Weill, PDG de Next Radio TV et de SFR de nous avoir reçu !



A LA RENCONTRE DES ENTREPRISES DE L'AUBE

Valérie Bazin-Malgras, députée de l'étape et Vice-Présidente de Génération Entreprise – Entrepreneurs Engagés, a fait découvrir avec enthousiasme les atouts de sa circonscription. Les parlementaires étant très attachés à la formation, ils ont pu consacrer la matinée à la visite du laboratoire de nanotechnologie de l'UTT.

De la visite des vignes à la maison familiale de Champagne Gruet installée à Buxeuil depuis 1670, l'amour des bons produits était au rendez-vous. Autour d'une cinquantaine de chefs d'entreprise invités par Madame Bazin-Malgras, le déjeuner débat fut riche en échange sur les difficultés des entreprises, les charges sociales et administratives toujours trop lourdes, l'embauche, mais aussi des témoignages motivants et enthousiastes d'entrepreneurs.

Pour conclure cette journée, GEEA s'est rendue sur le site de Carbonex où se fabrique de manière éco-responsable du charbon de bois. Grâce à leur technologie et l'innovation, le carbone est devenu une ressource durable et locale. Ils ont su développer, dessiner, réaliser et démarrer une installation complète, de la préparation du bois (réception, découpe et séchage), à la carbonisation et la production d'électricité avec les gaz de pyrolyse. Une découverte fascinante !



En présence de Jacques Cattin, Olivier Marleix, Sébastien Meurant, Pierre Vatin, Damien Abad, Gérard Manuel, Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous et Valérie Bazin-Malgras

« LES PÉPITES DU E-COMMERCE PEUVENT-ELLES RÉELLEMENT S'INTERNATIONALISER ? »

PETIT-DÉJEUNER GEEA AUTOUR DE JACQUES-ANTOINE GRANJON, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET FONDATEUR DE VEEPEE

Loin de la morosité, GEEA s'est réunie pour évoquer l'hyper-croissance, la réussite à la française, son développement européen.

Depuis 2001, Jacques-Antoine Granjon a su imposer son propre style et devenir le numéro 1. Sur son site d'e-commerce, il solde jusqu'à 75 % des chaussures Redskins, des chemises Eden Park, des oreillers Dunlopillo, des voyages au ski ou à New York. Et les chercheurs de bonnes affaires sont des milliers à s'y rendre tous les jours pour fouiller les nouveautés.

Veepee est-elle une pépite reproductible ou un ovni tangible grâce à l'originalité de son créateur ? Jacques-Antoine était l'invité de ce petit-déjeuner. Il est revenu sur ses réussites comme ses échecs dont le plus important, l'aventure américaine.

« Nous avons débuté dans un petit local, rue Pierre Chausson, dans le quartier du

Sentier. Ce commerce s'est vite transformé grâce à la révolution digitale, qui s'est accélérée surtout, depuis 2004, avec l'arrivée de l'ADSL.». Aucun actionnaire n'est entré en m'apportant de l'argent et je n'ai jamais eu besoin d'un euro puisque j'avais un BFR (Besoin en Fonds de Roulement) négatif. » raconte-t-il.

Cette année, Venteprivee.com s'est transformée en Veepee car, pour la première fois, en 2018, 50 % du chiffre d'affaires a été apporté en dehors de France.

Le secret de cet entrepreneur, c'est l'agilité de son entreprise, la recherche constante des souhaits de sa clientèle, principalement féminine. « La clé est de regarder en permanence ce qui se passe et de pouvoir s'adapter quasiment immédiatement. » assure-t-il. Il souligne aussi l'importance de rester centré sur l'an-

crage local, tout en évoquant son envie d'Europe.

« Nous avons la chance de vivre sur le continent le plus passionnant au monde et malheureusement, nous ne le construisons pas tel que nous devrions le faire. Les parlementaires doivent nous aider, non pas avec de l'argent, mais avec de nouvelles lois sociales, avec une harmonisation fiscale où il existe toujours encore des flottements entre les Etats, où il est toujours plus agréable de vivre dans un pays plus que dans un autre sur ce sujet précis. Il doit donc y avoir une harmonisation des règles et que le marché unique devienne ainsi le marché du développement des entreprises européennes. ».

Et ne le comparez pas à Amazon, sa réplique est implacable : « Amazon répond à un besoin alors que Veepee répond à un désir. »



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Yves Bouloux, Martine Berthet, Bernard Brochand, Jacques Cattin, Guillaume Chevrollier, Pierre Cordier, Eric Diard, Loïc Dombrevail, Jean-Pierre Door, Fabien Di Filippo, Yannick Haury, Michel Herbillon, Sébastien Huyghe, Brigitte Kuster, Emmanuel Maquet, Frédérique Meunier, Philippe Michel-Kleisbauer, Patricia Morhet-Richaud, Antoine Savignat, Laurence Trastour-Isnart, Guy Teissier, Isabelle Valentin, Michel Vialay

5

NOV. 2019

4^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS D'INNOVATION 697IA ORGANISÉ PAR LE GROUPE GALILÉ

Cette 4^{ème} édition s'est déroulée mardi 5 novembre à Paris, dans les Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, d'Olivier Dassault, Président d'honneur du concours et d'Eric Michoux, Président du Groupe Galilé, maire d'Epervans et Président délégué à l'économie du Grand Chalons.

Lors de cette soirée riche en contenu et néanmoins très chaleureuse, **Eric Michoux a officiellement annoncé la création en Saône-et-Loire de la Fondation d'entreprise Galilé** tournée vers l'innovation. Olivier Dassault sera un des premiers soutiens fondateurs. Pour clôturer cette soirée et remercier la secrétaire d'Etat de sa présence, Eric Michoux lui a remis une statuette Farman, entreprise emblématique du patrimoine industriel français et une des vingt entreprises du Groupe Galilé.

Ce concours d'innovation est dédié aux start-up spécialisées dans les technologies de pointe, l'Intelligence Artificielle, l'industrie du futur, l'IOT, ou encore le traitement du Big Data et de l'image. L'objectif étant d'identifier les start-up qui révolutionneront l'industrie de demain, afin de les accompagner tout au long du développement de leur projet. Le Groupe Galilé a remis ce soir-là, leurs prix aux quatre lauréats de ce concours d'innovation, à l'issue d'une sélection qui s'est déroulée depuis le début de l'année sur 697IA TV, diffusée sur le site www.697IA.com et sur Youtube. Au cours de 8 émissions, 32 start-up parmi 139 dossiers, sont venues présenter leur projet à un jury de professionnels.

Les quatre finalistes bénéficient d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 25 000 euros, d'un mentorat sur-mesure, d'une formation d'expert et d'une incubation pour continuer à développer leur savoir-faire.



1^{er} prix : BIOXEGY

Agence d'innovation et bureau d'études, Bioxegy est pionnier en France et spécialiste du biomimétisme. Bioxegy qui propose une solution d'innovation par le biomimétisme, intervient auprès de grands groupes, ETI et PME, tous secteurs confondus, afin de les aider à réinventer ou améliorer leurs produits et services en tirant parti de la nature, du savoir-faire du vivant, pour aider à repenser les technologies, services et processus. Bioxegy conçoit et développe des innovations bio-inspirées et déploie les projets de R&D par le biomimétisme correspondant. Elle mobilise son expertise et déploie un tissu de compétences scientifiques et technologiques pour co-concevoir avec des équipes, des technologies, services ou processus bio-inspirés. Le biomimétisme est une gymnastique nouvelle. Pour développer des innovations concrètes et impactantes, Bioxegy a conçu un mode opératoire efficace, rigoureux et éprouvé.

2^{ème} prix : REVCOO

L'entreprise a développé un procédé de capture d'air cryogénique captant le CO₂ en faisant chuter la température en dessous de 143°C. Ce procédé recycle le froid qu'il produit afin de réduire sa consommation d'énergie tout en offrant une efficacité de captage allant jusqu'à 99 %.

3^{ème} prix : DATASWATI

Fondée par une équipe d'experts (HEC, PhD, Polytechnique), Dataswati est reconnue DeepTech dans l'écosystème des start-up franciliennes en IA et Industrie 4.0. Qu'il s'agisse du suivi de cuisson dans l'industrie agro-alimentaire, le suivi qualité de l'eau ou tout autre processus industriel complexe, l'IA développée par Dataswati permet un meilleur contrôle pour une réduction des coûts et une amélioration de la qualité.

Prix coup de cœur Farman : PUSH4M

L'entreprise conçoit des muscles mécaniques afin d'assurer la mobilité des jambes et des bras des robots en résolvant le problème énergétique des machines actuelles.

Les prochains *rendez-vous* de GEEA

23
JANV. 2020



VISITE VEEPEE

3
FÉV. 2020



VISITE PALAIS DE JUSTICE

6
FÉV. 2020



09:00 - 13:00 : COLLOQUE GEEA
SALLE VICTOR HUGO

22 JANV. 2020 **25** MARS 2020 **29** AVR. 2020 **13** MAI 2020

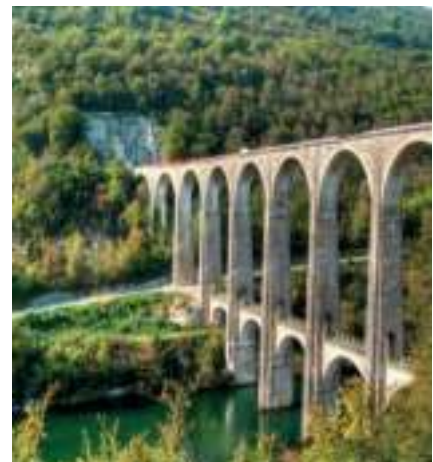


08:15 : PETIT-DÉJEUNERS

AUTRES ÉVÉNEMENTS À VENIR



DÉPLACEMENT EN ALSACE



DÉPLACEMENT DANS L'AIN

VALURBAIN qui assoit son expertise immobilière sur l’ensemble du territoire national, travaille en concertation avec les collectivités, afin de leur recommander les meilleures stratégies de développement urbain.

Avec ses partenaires, VALURBAIN répond aux besoins opérationnels du développement à la commercialisation.

Acteur reconnu de la profession, homme de convictions, son fondateur Benjamin PIERRE, n’a cessé ces dix dernières années de mener une réflexion profonde sur l’amélioration de l’habitat tout en respectant l’homme et l’environnement. Visionnaire, il a su s’entourer de partenaires experts et fidèles.

Son credo : la sincérité et l’implication qui lui permettent aujourd’hui d’appréhender avec clairvoyance la ville de demain.

94 logements, Saint Maur des Fossés 94 - livraison prévu fin 2020



VALURBAIN RELAIS DE CROISSANCE & DE CONFIANCE

- Identification des fonciers permettant des opérations d’aménagement
- Ateliers de réflexion urbaine et propositions architecturales
- Bilan financier et projection des coûts
- Etablissement d’un calendrier
- Valorisation et négociation des conditions de cessions
- Sécurisation et projet de PUV

130 logements RSS, L’Aisne 02



29 logements, Val de Marne 94



30 Logements, Yvelines 78



LE GRAND TÉMOIN

RENAUD MUSELIER

PRÉSIDENT DE RÉGIONS DE FRANCE





Renaud Muselier, Président de la région Sud a été élu, à l'unanimité, début novembre, Président de "Régions de France", succédant ainsi à Hervé Morin. Un rôle de représentation, pour deux ans, certes, mais pas que... L'ancien député des Bouches-du-Rhône, ancien ministre, petit-fils de l'Amiral Emile Muselier, fondateur des Forces navales françaises libres, capitaine des régions est aussi un loup de mer. Le Sud est devenu son laboratoire expérimental à succès : « une COP d'avance », « Team Sud Export »... Il saura assurément imposer son style et mener sa barque. Cap sur les régions de France !

Quel est le rôle du Président de "Régions de France" ?

Le Président des Régions de France a d'abord un rôle de représentation institutionnelle des régions auprès du Gouvernement, du parlement et des institutions européennes. Afin de mener à bien cette mission, il doit animer un collectif afin de faire émerger des positions communes entre toutes les régions, de l'Île-de-France aux Outre-Mer, en passant par toutes les régions métropolitaines, dont la collectivité de Corse. C'est une mission qui nécessite beaucoup de diplomatie, mais elle est passionnante car les régions partagent avec l'État la responsabilité de grandes politiques publiques stratégiques pour l'avenir de notre pays.

Quelles seront les priorités de votre mandat ?

Je souhaite en premier lieu en finir avec les contentieux qui se sont installés autour de la réforme de l'apprentissage décidée par le Gouvernement contre l'avis de toutes les régions qui ont pourtant depuis 3 ans démontré qu'elles avaient su relever le défi. Au-delà ce dossier, mes priorités portent

sur l'économie, la transition écologique, la formation et l'emploi. Dans tous ces domaines, les régions doivent être considérées par l'État comme des partenaires et non comme des sous-traitants. Ce sera tout l'enjeu de la future loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration). J'attends du Président de la République, que j'ai rencontré rapidement après mon élection, qu'il fixe un niveau d'ambition élevé pour cette loi qui doit contribuer à

« Mes priorités portent sur l'économie, la transition écologique, la formation et l'emploi. Les régions doivent être considérées par l'État comme des partenaires et non comme des sous-traitants dans ces domaines. Ce sera tout l'enjeu de la future loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration). »

rééquilibrer les relations de l'État et des régions, comme la loi engagement et proximité est en train de le faire pour les maires.

Comment appréhendez-vous vos relations avec l'exécutif ? Comptez-vous vous appuyer sur « Territoires Unis » lancé par votre prédécesseur ?

Je n'ai aucune raison de faire des procès d'intention. Le Président de la République s'est engagé auprès de moi à recevoir l'ensemble des Présidents de région à l'Élysée afin de fixer les termes d'une nouvelle feuille de route. Nous verrons bien ce qu'il en sortira. La France a besoin de ses régions pour affronter les défis qui sont devant elle. Nous sommes disposés à un travail constructif où chacun respecte les positions de l'autre et où tout le monde essaie d'aller dans le sens de l'intérêt du pays.

Territoires Unis a été créé pour rappeler à l'exécutif que le rôle des collectivités locales dans la cohésion de la nation. Il semble que cette démarche initiée par Hervé Morin ait en partie porté ses fruits. J'entretiens les meilleures relations avec

François Baroin et Dominique Bussereau, et je maintiendrai avec eux la pression pour que le Gouvernement respecte les collectivités, les associe aux grandes décisions qui les concernent et finalement, permette à la décentralisation d'améliorer l'exercice de la démocratie dans notre pays.

Président d'une région pilote sur des sujets comme l'export via Team Sud Export, allez-vous renforcer le rôle des régions aux côtés des entreprises ?

De l'idée à la conquête des marchés internationaux, les entrepreneurs suivent un véritable parcours du combattant. En tant que chef de file du développement économique, nous devons leur faciliter la vie. Pour cela nous avons déployé toute une série d'outils, au premier rang desquels notre Team France Export région Sud, pour accompagner les entreprises de A à Z. Le Gouvernement nous a fait confiance en nous désignant territoire pilote de ce dispositif, un an après les résultats sont là ! Depuis décembre 2018, nous avons ainsi accompagné plus de 80 entreprises à l'export grâce à notre accélérateur Sud Export. Si notre expérience en région Sud peut être utile alors je serai ravi

« J'entretiens les meilleures relations avec François Baroin et Dominique Bussereau, et je maintiendrai avec eux la pression pour que le Gouvernement respecte les collectivités, les associe aux grandes décisions qui les concernent et finalement, permette à la décentralisation d'améliorer l'exercice de la démocratie dans notre pays. »

de la partager. Nous n'avons cependant pas attendu la création de ce dispositif pour conduire régulièrement des délégations d'entreprises à la rencontre des acteurs majeurs de l'économie dans les salons internationaux comme le CES de Las Vegas. Ce sont ainsi près de 350 entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement à l'occasion de missions ou d'une présence sur 6 salons internationaux, contre 140 en 2017.

La diplomatie économique régionale est-elle un outil efficace dans l'ouverture de nouveaux marchés internationaux ?

Oui, j'en suis convaincu. La région Sud a fait de l'internationalisation des entreprises une priorité. Dans cet esprit, en complément de nos dispositifs, nous avons noué de nombreux partenariats avec des

pays, cibles prioritaires en lien avec nos filières d'excellences comme les Etats-Unis ou le Costa Rica. J'ai récemment conduit plusieurs délégations au Liban, en Egypte et dernièrement au Japon où un partenariat a été signé entre Idéol et Taisei, l'un des principaux groupes de BTP japonais. Plus que jamais être le premier partenaire des entreprises c'est mettre le cap à l'international.

La France est composée de nombreux territoires enclavés, à la montagne ou à la campagne. Dans ces localités, les populations ne peuvent compter que sur la voiture pour se rendre au travail ou à l'école. Quelles solutions préconisez-vous ?

L'enclavement des territoires est une problématique réelle qui influe tant sur



l'économie que sur notre environnement. Depuis la loi NOTRe, les régions sont autorités organisatrices des mobilités. En région Sud, nous développons une stratégie fondée sur l'intermodalité qui encourage les usagers à se reporter vers des modes actifs de déplacements quand cela est possible ou à privilégier les transports en commun. Ainsi, avec la marque Zou !, nous avons réunis l'ensemble des moyens de transports gérés par la région. Nous augmentons l'offre. Nous mettons en cohérence nos réseaux ferrés ou de cars avec les autres réseaux de transport publics. Nous développons les pôles d'échanges multimodaux pour fluidifier les passages d'un mode à un autre. Nous innovons sur les tarifications pour renforcer l'attractivité des réseaux publics, comme avec le Pass Intégral à Aix-Marseille et bientôt à Nice. Un abonnement Zou ! Etudes par exemple, permet aux jeunes de se déplacer 365 jours par an sur l'ensemble du réseau régional pour moins de 10 euros par mois. Pour autant, lutter contre l'enclavement ne se fait pas que sur les questions de transport. L'initiative entrepreneuriale doit être portée, accompagnée par des territoires attractifs et connectés. Nous avons donc mis en place une stratégie régionale qui assurera le raccordement de l'ensemble de la région Sud à la fibre optique d'ici 2023, condition essentielle pour attirer de nouvelles entreprises et accélérer le désenclavement.

Comment imaginez-vous la société de demain ?

Les commerces de centre-ville ont-ils encore un avenir ?

La société de demain s'imagine aujourd'hui. En région Sud, nous avons pour ambition d'être la première Smart région d'Europe : une région intelligente et connectée, innovante et inclusive. Conçue pour répondre aux attentes de nos concitoyens. C'est le sens de l'action que nous conduisons avec le dispositif Sudopolis. La société de demain sera également celle du bien-vivre, respectueuse de son environnement. Nous nous y sommes engagés dès 2017 avec notre Plan Climat Régional, une « COP d'Avance ».

En matière de mobilité et de transport, j'ai souhaité déployer des lignes de bus électriques et au gaz naturel. Mais cela n'a



© Franck Pennant

de sens que si l'on commence chez soi ! Je suis convaincu que les nouvelles technologies doivent être l'outil qui nous permettent de construire la région de demain. Dans le Sud, nous faisons en sorte de les appliquer dans toutes nos politiques publiques.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité dès 2016 mettre en place un laboratoire d'innovation au sein même des services de la région qui travaille avec l'ensemble des directions et sur l'ensemble de nos compétences. Très concrètement, nous agissons pour déployer la fibre sur l'ensemble du territoire régional. Cette année encore, nous avons contribué au développement de nouvelles pratiques en proposant aux lycéens des manuels scolaire numériques.

Pensez-vous que l'exécutif a répondu à la colère des « gilets jaunes » ?

Le mouvement des gilets jaunes est avant tout l'expression d'un ras le bol fiscal qui était justifié. Par la suite, le mouvement a dérapé et est devenu un mouvement violent, factieux pour une partie qu'il m'est impossible de soutenir ou de comprendre. Les tentatives de déstabilisation de nos institutions de la part de

« De l'idée à la conquête des marchés internationaux, les entrepreneurs suivent un véritable parcours du combattant.

En tant que chef de file du développement économique, nous devons leur faciliter la vie. »

certaines sont absolument scandaleuses et je rappelle que je suis à l'initiative de la cagnotte de soutien aux forces de l'ordre qui a réuni plus de 52 000 donateurs pour 1,5 millions d'euros. Mais il faut entendre la nécessité d'une démocratie ou l'expression des citoyens est régulière et facilitée. Le mouvement des gilets jaunes a également permis le grand débat lancé par le Président de la République. C'est une bonne chose car il a permis de renouer un contact entre l'exécutif et les Français. Une fois le contact établi, il faut désormais des mesures concrètes. De ce point de vue là, les réponses apportées me semblent un peu légères.

The logo for Cfcai, featuring the text 'Cfcai' in a bold, dark brown font. To the right of the text is a green hexagonal icon containing a stylized leaf with three vertical stripes.

OPTIMISEZ VOS RÉCOLTES

Spécialiste reconnu dans la fabrication de séchoirs
et de nettoyeurs à grains, les équipements
LAW, SATIG et **MAROT** vous procurent
un avantage décisif dans le traitement de vos récoltes.

The Cfcai logo, identical to the one in the top left corner, positioned in the bottom right area of the advertisement.

Route de Montgérain
BP 4 - 60420 TRICOT (France)
TÉL : + 33 (0)3 44 51 53 50
Mail : cfcai@groupecfc.fr

www.cfcai.com

COLLOQUE DU 6 JUIN 2019



LES INTERVENANTS

OLIVIER DASSAULT



PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

JEAN-MICHEL FOURGOU



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

JÉRÔME CHARTIER



PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

CHRISTIAN LAMBERT



ANCIEN PRÉFET ET ANCIEN CHEF DU RAID

PATRICE CAINE



PDG DU GROUPE THALES

BERNARD CARAYON



MAIRE DE LAVAU, AVOCAT SPÉCIALISTE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, PRÉSIDENT DE LA FONDATION PROMETHEUS ET ANCIEN DÉPUTÉ DU TARN

JÉRÔME FOURQUET



DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT OPINION ET STRATÉGIES D'ENTREPRISE DE L'IFOP, AUTEUR DU LIVRE « L'ARCHIPEL FRANÇAIS »

JEAN-FRANÇOIS COPÉ



MAIRE DE MEAUX, AUTEUR DU LIVRE « L'IA VA-T-ELLE AUSSI TUER LA DÉMOCRATIE ? »



**GUERRE MONDIALE ÉCONOMIQUE :
COMMENT DÉFENDRE
L'INDÉPENDANCE STRATÉGIQUE
DE LA FRANCE ?**

OLIVIER DASSAULT

PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

**« NON, LA FRANCE NE PEUT PAS SE RÉSIGNER
AU DÉCLASSEMENT FACE AUX NOUVEAUX GÉANTS
DE LA MONDIALISATION ET SORTIR AINSI
DES ÉCRANS RADARS DE L'HISTOIRE ! »**

« Face à la montée du protectionnisme américain, la hausse du dumping chinois et l'intensification des cyber-menaces, la France est au cœur d'une nouvelle guerre mondiale économique », a d'emblée souligné Olivier Dassault.

« Les réseaux informatiques du Ministère de la Défense ont subi près de 100 cyber-attaques en 2017 alors que pas moins de huit entreprises françaises sur dix ont été touchées par des logiciels malveillants en 2018 », a-t-il alors complété en guise d'exemples.

« Mais alors, que faire pour ne plus tendre naïvement la joue ? », s'est-il interrogé. Pour le Président de GEEA, il apparaît urgent d'intensifier nos liens entre le Ministère des Armées, nos PME innovantes et nos industriels de la Défense. Pour Olivier Dassault, « il s'agit également d'œuvrer puissamment pour une Europe de la cyberdéfense et de mieux armer nos États face aux risques de prise de contrôle hostile de nos intérêts les plus stratégiques ».

Que ce soit en matière de souveraineté militaire, industrielle ou commerciale, « il serait d'ailleurs temps que l'Europe défende ses propres intérêts sur ce globe où l'Est est autant incertain, l'Ouest toujours plus imprévisible et le Sud aussi instable », a-t-il ajouté.

Sans oublier, « le défi du recrutement en formant massivement nos jeunes à ces technologies de rupture pour faire de nos entreprises les nouveaux moteurs techniques et scientifiques du monde ».

Avec l'ambition de « libérer nos énergies créatrices pour que la France puisse pleinement s'emparer des opportunités de ce nouveau monde », a-t-il alors conclu sous les applaudissements nourris des invités venus nombreux pour l'occasion.



JEAN-MICHEL FOURGOUS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



Pour Jean-Michel Fourgous, la Révolution numérique est un vrai « tsunami qui bouleverse tout sur son passage » avec « plus de 80 % des métiers qui vont se transformer dans les dix prochaines années ».

Si Jean-Michel Fourgous estime que ce nouveau monde est plein d'opportunités, il regorge aussi de risques : « Dans notre pays, ce sont près de 20 millions de Français concernés par des attaques informatiques en 2017... Avec un montant des préjudices qui s'élève à 6 milliards d'euros », a-t-il ainsi détaillé.

D'où l'importance de la cyber-sécurité, a poursuivi le Délégué général de GEEA. Ce secteur subit d'ailleurs une sérieuse pénurie de main-d'œuvre avec seulement « 25 % des besoins en recrutements couverts et 6 000 postes non pourvus actuellement ».

C'est ce défi que nos territoires doivent relever, comme dans l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines que Jean-Michel Fourgous préside, où les enfants sont formés dès l'école primaire pour gagner cette guerre technologique, avec la mise en place des outils pédagogiques les plus innovants (cours de programmation informatique sur robots...).

Son territoire a aussi lancé une grande école du numérique pour former 300 jeunes par an et ambitionne de créer un campus d'excellence sur la cyber-sécurité pour former plus de 2000 étudiants.

« Il faut vraiment que le monde politique comprenne l'accélération de la transformation numérique. C'est essentiel si nous voulons faire de la France le fer de lance de la croissance numérique en Europe et le vaisseau amiral de l'innovation dans le monde ! », a-t-il alors conclu.

« TOUS LES GÉANTS DE LA MONDIALISATION S'EMPARENT DE L'INTELLIGENCE NUMÉRIQUE. IL EST URGENT QUE LA FRANCE ET L'EUROPE SE RÉVEILLENT ! »

TABLE RONDE N°1

« CYBERSÉCURITÉ : UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE SOUVERAINETÉ ? »

JÉRÔME CHARTIER

PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

« RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : COMMENT ACCENTUER LES FORMATIONS AUX MÉTIERS D'AVENIR ? »

« LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SOUHAITE SENSIBILISER, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, AUX QUESTIONS DE CYBERSÉCURITÉ ET D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ».



Alors que l'Île-de-France concentre environ 70 % des emplois en cybersécurité, soit un peu plus de 20 000 personnes, Jérôme Chartier a détaillé les initiatives prises par la région en la matière.

Le Vice-Président a ainsi évoqué la création d'un « cluster », organisation qui regroupe les entreprises du secteur, pour faciliter les échanges sur la cybersécurité et sur les cyber-attaques. Le lancement d'un festival du film sur la thématique de la sécurité permet aussi, selon lui, cet indispensable

effort de pédagogie à mener auprès du grand public.

La seconde initiative a été de créer un challenge inédit, doté d'un million d'euros intégralement investi autour des enjeux de cybersécurité. L'ambition est de faire travailler des entreprises sur les problématiques de cyber attaques, notamment celles qui viseraient la SNCF, le Stade de France et Île-de-France Mobilités, organisation sensible qui gère l'ensemble des 12 millions de trajets par jour en Île-de-France.

Et pour faire face à la pénurie de main d'œuvre dans ce domaine, Jérôme Chartier a parlé des efforts importants en terme de formation professionnelle, à l'image de l'ouverture à Paris du 1^{er} lycée dédié à la formation à la cybersécurité et à l'Intelligence artificielle.

« Sur les 370 millions d'euros consacrés à la formation professionnelle, la région a décidé d'affecter pas moins de 12,5 millions d'euros uniquement sur les enjeux d'Intelligence artificielle et de cybersécurité », a-t-il en effet expliqué.

CHRISTIAN LAMBERT

ANCIEN PRÉFET ET ANCIEN CHEF DU RAID

« FACE À L'EXPLOSION DES MENACES, DONT CELLE DE LA RADICALISATION, QUELLE STRATÉGIE POUR LA FRANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ? »



« LA PROTECTION DE NOTRE SOCIÉTÉ REPOSE SUR UNE BONNE COORDINATION DES ACTEURS DE L'ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES GRANDES ENTREPRISES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ».

« Une entreprise, si l'on veut qu'elle fonctionne bien, doit se trouver dans un environnement calme et serein », a expliqué Christian Lambert. L'ancien Préfet a ainsi appelé de ses vœux une meilleure coordination entre toutes nos forces de l'ordre, en garantissant à l'Etat son rôle de coordination : « Avec nos 250 000 policiers et gendarmes, 21 500 policiers municipaux et 165 000 agents de sécurité privée, on se doit d'être meilleur « continuum » c'est-à-dire une coproduction de sécurité plus efficace. »

Selon lui, les cyber-menaces constituent le second risque le plus important. Face à

l'augmentation et à l'omniprésence de la cybercriminalité, des conseils de vigilance doivent d'ailleurs être régulièrement rappelés, comme le font notamment l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information sur Internet ou encore la plateforme « cybermalveillance.gouv.fr ».

Enfin, face au risque de la radicalisation, qui « s'affirme en France comme dans d'autres pays d'Europe », avec actuellement dans l'hexagone « 20 500 individus signalés au fichier du traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste »,

Christian Lambert invite à professionnaliser tous les acteurs de terrain, notamment les collectivités locales, pour mieux détecter les « signaux faibles » et ainsi mieux « compléter le maillage de détection/prévention ».

C'est une urgence pour l'ancien Préfet, au moment où « la menace est principalement endogène » avec la perte de terrain de DAESH en zone de combat et en conséquence « la montée d'opérations isolées avec des individus qui se sont radicalisés rapidement, avec très peu de moyens, en s'appuyant souvent sur la délinquance ».

PATRICE CAINE

PDG DU GROUPE THALES

« BIG DATA, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, CYBERSÉCURITÉ : COMMENT FAIRE DE NOS ENTREPRISES DES CHAMPIONNES MONDIALES DU DIGITAL ? »

Face à la concurrence des GAFAM, qui « possèdent une longueur d'avance dans cet univers des technologies numériques », Patrice Caine invite nos industriels à se saisir de certains secteurs, moins connus du grand public certes, mais dans lequel la France et l'Europe ont pourtant des atouts considérables et où ils peuvent exercer un leadership de premier plan ».

Le PDG de Thales a ainsi évoqué l'importance d'une intelligence artificielle mieux adaptée aux secteurs « safety critical », là où la vie des gens est en jeu. Selon lui, il s'agit d'une intelligence artificielle plus éthique et plus exigeante, ce qui est obligatoire « dans les mondes où l'Homme doit garder, parfois même reprendre, les commandes et le contrôle de son environnement numérique », comme dans les milieux de la défense, de l'aéronautique, de la sécurité, mais aussi dans l'automobile, le ferroviaire ou encore dans le monde de l'énergie.

Pour Patrice Caine, « la seconde révolution quantique, c'est-à-dire l'application de la physique quantique et de la mécanique quantique à des applications industrielles » est également « une vraie révolution qu'on a devant nous ». « Il existe deux domaines d'application dans lesquels Thales a une carte à jouer : le capteur sur la météorologie et le domaine des communications pour garantir une sécurité absolue dans l'échange d'informations », a en effet expliqué le PDG de Thales. Si la France a un niveau d'excellence mondiale, avec notamment 3 prix Nobel en Recherche physique et quantique ces 20 dernières années et des initiatives essentielles pour l'innovation (Crédit-impôt-Recherche, pôle de compétitivité...), Patrice Caine a appelé l'Europe à « choisir ses batailles » en misant puissamment sur « les technologies de souveraineté stratégique ».

« NOUS POUVONS JOUER DANS LA COUR DES GRANDS AUX CÔTÉS DES ÉTATS-UNIS ET DE LA CHINE, IL SUFFIT JUSTE DE S'EN DONNER LES MOYENS ! »



TABLE RONDE N°2

« RÉUSSIR EN PLEINE MONDIALISATION : ET SI LE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE ÉTAIT LA SOLUTION ? »

BERNARD CARAYON

MAIRE DE LAVAUR, AVOCAT SPÉCIALISTE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE,
PRÉSIDENT DE LA FONDATION PROMETHEUS ET ANCIEN DÉPUTÉ DU TARN

« DÉFENDRE NOS ENTREPRISES ET NOS INTÉRÊTS STRATÉGIQUES : COMMENT FAIRE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE UNE PRIORITÉ NATIONALE ? »

Bernard Carayon est revenu sur certains tabous français, à l'image du terme « guerre économique », « notion qui est pourtant parfaitement maîtrisée par nos principaux concurrents » alors que « ces derniers n'ont pas renoncé à être des puissances ».

Cette expression a d'ailleurs été introduite par l'ancien député du Tarn dès 2003 au même titre que celles d' « entreprise nationale » et de « patriotisme économique » qui se définit comme étant « la défense et la promotion de nos intérêts dans le respect du principe de la réciprocité ».

Le maire de Lavour a ensuite évoqué un autre tabou, celui des « entreprises stratégiques », à savoir celles qui sont implantées sur des secteurs dans lesquels il y a des dépendances et qui présentent donc un intérêt politique, comme le domaine du spatial, de l'aéronautique, de l'énergie ou encore des technologies, secteur qui pose un problème philosophique considérable : « celui de la sécurité de l'État, des affaires et des entreprises, sans oublier la protection de l'intimité de la vie privée ».

Selon lui, la question de la sécurité économique est donc essentielle, ce que notre continent ne semble malheureusement pas avoir compris : « L'Europe est le seul territoire de développement économique de la planète qui soit aussi ouvert et offert aux prédateurs financiers et indus-

« DEPUIS 25 ANS, LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE EUROPÉENNE CONSTITUE UN FREIN À LA CONSTITUTION DE CHAMPIONS INDUSTRIELS EUROPÉENS ! »



triels du monde entier » a-t-il expliqué. Pour Bernard Carayon, il faut donc réussir trois mariages et un enterrement : « Le premier mariage est celui entre les administrations publiques, nationales ou européennes. Le deuxième mariage est entre

le secteur public/privé et le monde académique. Le troisième mariage est entre l'information blanche avec celle qui ne l'est pas complètement. Et enfin, une fois ces trois unions réalisées, l'enterrement sera celui des naïvetés françaises ».

JÉRÔME FOURQUET

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT OPINION ET STRATÉGIES D'ENTREPRISE DE L'IFOP,
AUTEUR DU LIVRE « L'ARCHIPEL FRANÇAIS »

« FACE AU CLIVAGE OPPOSANT LES PERDANTS ET LES GAGNANTS DE LA MONDIALISATION, COMMENT ANALYSER CETTE FRACTURE ET RASSEMBLER LES FRANÇAIS AUTOUR D'UN NOUVEAU PROJET COMMUN ? »



« LE CLIVAGE GAGNANT/PERDANT DE LA MONDIALISATION EST EN PASSE DE DEVENIR CELUI STRUCTURANT ET DOMINANT DANS TOUTES LES DÉMOCRATIES OCCIDENTALES. »

Pour Jérôme Fourquet, « le clivage gagnant/perdant de la mondialisation est devenu déterminant, que ce soit pour comprendre la victoire de Donald Trump aux États-Unis, lors du Brexit ou encore pendant l'élection d'Emmanuel Macron.

Selon lui, la mondialisation a en effet considérablement rebattu les cartes, partout en Occident, et fait ainsi apparaître de nouveaux clivages, le premier opposant les métropoles et leurs périphéries ou encore les berceaux de la nouvelle économie versus les vieux bassins industriels.

Pour Jérôme Fourquet, la mondialisation a profité très clairement à toutes les populations dans les pays émergents sur les 30 dernières années, alors qu'elle a surtout bénéficié aux personnes les plus fortunées dans les pays occidentaux, tandis que les classes moyennes ont vu leur niveau de vie stagner, voire décliner. « Nous en avons une traduction très cinglante en France avec un décrochage d'une partie de la classe moyenne » et la crise des gilets jaunes qui montre « l'ampleur de la désindustrialisation dans nos territoires mais aussi que la société française n'est plus en capacité d'accepter le niveau de prélèvements obligatoires pour faire fonctionner cette machine sociale ». Pour réconcilier ces deux parties de la France, Jérôme Fourquet invite donc à faire de la réindustrialisation une question centrale pour tous les responsables politiques. Selon lui, « cela passera sans doute par une dose de protectionnisme intelligent et par un très patient travail de dynamisation de certaines filières, qu'il s'agisse de celles agricoles, industrielles ou encore les secteurs d'avenir, notamment sur la question de la transition écologique, pour maintenir un certain degré d'emplois privés dans de très nombreux territoires du pays ».

JEAN-FRANÇOIS COPÉ

MAIRE DE MEAUX, AUTEUR DU LIVRE « L'IA VA-T-ELLE AUSSI TUER LA DÉMOCRATIE ? »
COÉCRIT AVEC LAURENT ALEXANDRE, (ÉDITION JC LATTÈS, 2019)

«FACE AUX GÉANTS ÉTRANGERS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, QUELLE POLITIQUE POUR PERMETTRE À LA FRANCE D'ÊTRE LE LEADER DANS CE DOMAINE STRATÉGIQUE ? »

Au « poison du protectionnisme », le maire de Meaux souhaite davantage impulser une politique de patriotisme économique. Selon lui, cela consiste à « privilégier nos entreprises à travers la mobilisation de tous nos pouvoirs publics afin de leur donner des armes pour être compétitifs et faire en sorte que nous puissions rayonner depuis la France et l'Europe ».

« LES GILETS JAUNES PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME LES PREMIÈRES VICTIMES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ! »

Pour Jean-François Copé, cela implique également d'imposer une règle de « réciprocité » pour obtenir de nos partenaires économiques qu'ils se comportent comme nous : « Lorsque l'on voit aujourd'hui que 30 % des marchés publics américains sont ouverts aux non-Américains alors que 85 % des marchés publics européens sont ouverts aux non-Européens, il ne faut pas s'étonner que les partis extrémistes fassent de tels scores ! », a-t-il alors dénoncé.

Puis, Jean-François Copé a pris l'exemple de l'intelligence artificielle, « invention structurelle qui est en train de changer structurellement la vie des Hommes ! », comme avant elle l'invention du feu, la machine à imprimer de Gutenberg ou encore l'électricité...

Et pour réussir l'inévitable processus schumpétérien de « destruction créatrice » que cette révolution sans précédent implique, l'ancien Ministre a appelé la France à s'inspirer du plan Apollo de Kennedy en fixant une ambition forte, celle de « décider que dans les 10 années qui viennent, la France et l'Europe soient une IA Nation et que l'on mette sous tension la totalité de notre appareil économique, éducatif, social, avec l'idée que personne ne reste sur le bord du chemin ».



Selon lui, la crise des gilets jaunes illustre d'ailleurs cette crainte légitime d'un grand nombre de Français face à cette révolution digitale qui bouleverse toute notre économie. Dans cette nouvelle donne économique, Jean-François Copé estime

que la France doit retrouver son indépendance vis-à-vis des États-Unis et de la Chine : il faudrait par exemple « créer un cloud européen » et « faire de la France un eldorado de la cyber-sécurité », a-t-il alors proposé.

STAF



L'expert du froid en mouvement



**LEADER DES TRANSPORTS
FRIGORIFIQUES**



**RESPECT DES RIVERAINS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**UNE ORGANISATION
OPTIMISÉE EN TEMPS RÉEL**



NOS PARLEMENTAIRES

PARLENT

ET AGISSENT

JOSIANE CORNELOUP

HUGUES RENSON

IAN BOUCARD

FRANÇOIS-MICHEL LAMBERT

GUY BRICOUT

YVES BOULOUX

ISABELLE VALENTIN

STÉPHANIE KERBARH

BUON TAN

PASCALE GRUNY

DAMIEN ABAD

L'AGRICULTURE, CETTE ÉCONOMIE DU MONDE RURAL QUI NOURRIT NOTRE PAYS

Josiane Corneloup, députée de Saône-et-Loire



Le « mois sans tabac » marquera dorénavant l'intégration du « menu sans viande » dans les cantines. Une annonce que la députée de Saône-et-Loire Josiane Corneloup ne « digère » pas, car en plus des affaires sociales, celle qui est aussi conseillère départementale du canton de Charolles multiplie ses actions en faveur de l'agriculture, une activité prégnante dans son territoire de grande qualité, qui contribue largement à l'économie locale.



Que représente l'agriculture dans l'économie à l'échelle de votre territoire ?

La Saône-et-Loire est le 2^{ème} plus grand département français en terme de surface agricole utile ; l'agriculture se cultive dans ses gènes de manière ancestrale, produisant des AOP de renommée internationale parmi lesquelles, depuis 2010, le Bœuf de Charolles et le Fromage de chèvre charolais issus de ma circonscription.

Chez moi, berceau de la race charolaise, première race allaitante du monde qui s'exporte dans plus de 70 pays, l'activité agricole regroupe 40 % des déclarants PAC du département. C'est 7 % des emplois (10 % au niveau départemental) qui se déclinent dans 1 455 exploitations individuelles, 243 Gaec et 326 dans une autre forme sociétaire. Derrière ces emplois, il existe toute l'activité indirecte qui en découle, notamment l'agroalimentaire, un secteur qui tend à se développer : 2 % des emplois locaux, plus de 300 salariés et 18 entreprises. Les activités comprennent notamment la meunerie, la découpe de fromages, ou encore la fabrication de plats préparés.

Forte d'une tradition de transaction et d'exportation, au fil du temps, l'activité agricole a su se tourner vers la qualification de ses produits, la diversification économique, l'innovation.

Qu'entendez-vous par qualification, diversification économique et innovation ?

La qualité de nos productions relève d'un véritable savoir-faire. Aujourd'hui, plus de 1 000 exploitations d'élevage allaitant sont engagées dans des démarches de qualité : les Labels Rouge (Tendre Charolais Label Rouge, Charolais Terroir Label Rouge, le Charolais du Bourbonnais) ; l'IGP (Indication géographique protégée)

Charolais de Bourgogne ; l'AOC (appellation d'origine contrôlée) - l'AOP (appellation d'origine protégée) Bœuf de Charolles ; l'Agriculture biologique et Bio Bourgogne. Il s'agit de reconnaître des méthodes d'élevage traditionnelles, mais aussi la valeur de nos prairies qui donnent ce goût persillé à la viande. Nos bocages font d'ailleurs l'objet d'une demande de reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui serait bien évidemment un plus pour le tourisme, et pour l'agro-tourisme vers lequel de nombreuses exploitations se sont tournées en intégrant différents réseaux nationaux tels que Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan...

Un savoir-faire en cachant un autre, et ma circonscription étant aussi une terre de céramistes (7 % de l'emploi local - 1 000 emplois répartis dans plus d'une vingtaine d'entreprises), le Charolais se retrouve également vendu à l'international sous une autre forme, la faïence de Charolles mais aussi tout un panel de poteries artisanales culinaires ou décoratives.

Le bœuf s'impose dans les assiettes, dans tous les sens du terme ; pour autant, les cantines doivent dorénavant se plier au repas végétarien acté par la loi Egalim ?

L'article portant obligation pour les restaurants scolaires de proposer un menu végétarien hebdomadaire se trouve dans le chapitre 1^{er}, intitulé « Accès à une alimentation saine ». Qu'est-ce à dire pour nos éleveurs ?

Cette loi amalgame toutes les formes de production de viande, elle rend responsable l'élevage et la consommation de viande des tourments environnementaux qui frappent nos sociétés et dont les peuples se soucient légitimement tou-

jours plus chaque jour. Cette inquiétude qui porte sur l'environnement et la santé publique est exploitée et orientée vers des combats vains, car qui peut croire que c'est en remplaçant la viande charolaise par du soja brésilien aux OGM, de l'huile de palme qu'on améliorera la santé publique et qu'on donnera un sursis supplémentaire à notre planète ? Notre monde meurt de la ferme des mille vaches, de la déforestation de l'Amazonie, de l'homogénéisation des modes de vie et de consommation, mais sûrement pas d'un élevage d'excellence tel qu'il est pratiqué en Saône-et-Loire. Cette loi installe un climat de suspicion vis-à-vis des éleveurs ; elle vise plus à satisfaire des lobbys qu'à une véritable politique d'alimentation et d'agriculture.

Cette loi fait porter la responsabilité de nos égarements collectifs aux agriculteurs. Je ne laisserai pas les agriculteurs devenir les boucs-émissaires de la crise environnementale et sociétale actuelle.

Vous vous êtes opposée au Mercosur et avez voté contre la ratification du traité de libre échange CETA avec le Canada au nom de la préservation de notre autonomie alimentaire et des enjeux environnementaux. Pouvez-vous développer votre point de vue ?

Ces accords internationaux sont déloyaux, pénalisent gravement nos agriculteurs et vont totalement à l'encontre des dispositions de la loi Agriculture et Alimentations et des accords de Paris sur le climat et la transition écologique. Le Mercosur et le CETA répondent avant tout aux exigences des multinationales de l'agroalimentaire qui visent à imposer un modèle de plus en plus industrialisé de l'agriculture aux dépens de nos exploitations de type familial à taille humaine, respectueuses du bien-être animal, de l'environnement et offrant aux consommateurs des productions de haute qualité, hélas non rémunérées à leur juste valeur.

C'est cette organisation qui a permis de préserver notre souveraineté et notre sécurité alimentaires. Il eût été bien plus pertinent de favoriser les conditions pour produire et consommer de manière raisonnée et équilibrée dans l'ensemble du territoire européen. Cela aurait profité à la fois aux consommateurs et aux éleveurs.

LE MÉCÉNAT EST UNE CHANCE POUR NOTRE PAYS, NE LA GÂCHONS PAS

Hugues Renson, député de Paris

A lors que le soutien du secteur privé aux activités d'intérêt général fait l'objet d'une politique globale et ambitieuse dans notre pays depuis plusieurs années, certaines critiques du dispositif fiscal existant ont émergé et le débat sur son efficacité s'est engagé à l'occasion du projet de loi de finances pour 2020. Nous questionnons à ce sujet Hugues Renson, député de Paris et Vice-Président de l'Assemblée nationale, qui a été délégué général de la Fondation EDF de 2013 à 2017.



Pouvez-vous nous rappeler ce que recouvre la notion de mécénat ?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie, à une œuvre d'intérêt général ». C'est toute son originalité : le mécénat est un don, c'est un acte de générosité. En cela, c'est un acte libre et volontaire. Il se distingue à la fois de la responsabilité sociétale des entreprises qui est obligatoire, et du parrainage ou du sponsoring qui ne visent pas des activités d'intérêt général et peuvent faire état de contreparties directes.

Le champ d'action du mécénat est particulièrement large, et ses modalités diverses : les mécènes peuvent être des entreprises ou des particuliers, agissant directement ou à travers des structures tierces, fonds et fondations. Les sommes versées par nos concitoyens et nos entreprises pour la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, pour prendre un exemple récent, participent à ce mécénat.

En ce qui concerne le mécénat d'entreprise, quelle forme peut-il prendre ? Quels en sont les principaux destinataires ?

Le mécénat d'entreprise connaît en France une constante évolution et a franchi une étape décisive avec l'entrée en vigueur de la loi « Aillagon » du 1^{er} août 2003 qui est un dispositif à la fois original et en tous points remarquable. Il se décline sous différentes formes (mécénat financier, mécénat en nature, mécénat de compétences) et concerne de nombreux secteurs.

Le baromètre 2016 du mécénat d'entreprise en France, publié tous les deux ans par l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL) a annoncé, pour la première fois depuis longtemps, une montée significative des chiffres du mécénat : de plus en plus d'entreprises mécènes (de 12 % en 2014 à 14 % en 2016), de plus en plus généreuses (3,5Mds€ consacrés au mécénat, dont 15 % à la culture et au patrimoine). Cet engouement pour le mécénat – je m'en réjouis – a un corollaire : l'augmentation de la dépense fiscale qui en découle à travers le crédit d'impôt en faveur du mécénat.

Justement, certains estiment que le mécénat serait trop coûteux pour l'État, et qu'il représenterait une aubaine pour ses bénéficiaires.

Qu'en pensez-vous ?

Dans son rapport sur le soutien public au mécénat des entreprises de novembre 2018, la Cour des comptes a constaté une forte augmentation de cette dépense fiscale : son coût s'est élevé en 2017 à 902 M€ (contre 90M€ en 2004). Toutefois, il faut mettre cette somme en regard avec celle évoquée plus haut ! Grâce au dispositif Aillagon, les entreprises s'engagent. Elles sont devenues des acteurs importants dans le soutien à l'intérêt général, qui n'est plus, à l'évidence, de la seule responsabilité des pouvoirs publics. Culture, éducation, solidarité, santé et recherche médicale : les domaines d'intervention et de soutien se multiplient, ce qui renforce la cohésion de notre métier.

Où en est la réflexion autour du dispositif du crédit d'impôt mécénat ?

Les entreprises mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés

égale à 60 % du montant des versements, dans la limite de 10 000€ ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsqu'il est plus élevé. Or, l'article 50 du projet de loi de finances pour 2020 propose de baisser le taux de réduction d'impôt à 40 % pour les versements supérieurs à 2M€, sauf pour ceux effectués au profit d'organismes qui fournissent des soins, des aides ou des prestations aux personnes en difficulté.

Ne cassons pas la loi Aillagon, qui est un trésor, et la dynamique formidable qu'elle a engagée.

Les entreprises qui ont recours au mécénat ne font pas de l'optimisation fiscale ! Ce sont des entreprises qui partagent et qui veulent prendre leur part à la vie du pays. Je les en félicite.


Le mécénat est une chance pour notre pays, ne la gâchons pas !

Le mécénat est devenu un secteur d'activité à part entière dans notre pays. Lever des fonds, les attribuer à des causes d'intérêt général, permettre des passerelles entre le monde de l'entreprise et la vie de notre Nation, voilà les enjeux si importants qui sont aujourd'hui en cause.



TAXATION ÉCOLOGIQUE : DES MESURES QUI PÉNALISENT LE BTP

Ian Boucard, député du Territoire de Belfort

A portrait of Ian Boucard, a man with short dark hair, wearing a light blue blazer over a white shirt. He is looking slightly to the right of the camera with a neutral expression. The background is a blurred outdoor setting.

Ian Boucard est député du Territoire de Belfort, un département qui a une histoire industrielle de plus d'un siècle. Membre de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la croissance des entreprises, il se bat contre l'inflation normative qui ralentit leur développement. De grands changements attendent le secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 et il partage l'inquiétude de nombreux artisans et entreprises. Les entreprises du BTP ont un rôle économique essentiel en France et il œuvre pour plus d'équilibres et de complémentarités entre les territoires.

Les entreprises du BTP se plaignent des mesures prises dans le projet de loi de finances 2020 : quel regard portez-vous sur leurs revendications ?

Aujourd'hui, les entreprises payent le prix de réformes prématurées et brutales décidées uniquement pour des raisons budgétaires sans prise en compte des conséquences pour elles sur le long terme. Sous couvert de taxation écologique, le PLF 2020 prévoit, en décidant de supprimer des fiscalités avantageuses, une augmentation des prélèvements sur les entreprises du BTP qui sont déjà affaiblies par la conjoncture économique. Ainsi, l'abrogation du taux réduit de taxe sur le Gasoil Non Routier dont profite le BTP s'ajoute aux recentrages du prêt à taux zéro dans le neuf et du dispositif PINEL dans les zones tendues. Par ailleurs, le plafonnement de l'abattement de 10 % pour les frais professionnels, prévu par voie réglementaire à partir de janvier 2020, conduirait à un nouvel effort financier pour les employeurs de l'ordre de 400 millions d'euros et pénaliserait les salariés qui, travaillant souvent loin de leur domicile, peuvent bénéficier de panier-repas et de frais kilométriques. Cette dernière mesure constituerait une nouvelle hausse de charges pour les entreprises et une baisse du pouvoir d'achat effectif des salariés, bien loin de la promesse de justice sociale. Avec le cumul de ces mesures, le secteur du bâtiment est particulièrement pénalisé et il est à craindre que ces réformes soient responsables de la disparition de nombreux emplois dans la filière.

Pensez-vous cependant que la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR incitera les entreprises à avancer dans la transition écologique ?

Les entreprises ont été mises devant le fait accompli d'une volonté du Gouvernement d'accélérer la transition écologique sans concertation avec les filières directement impactées et concernées. Or, le succès d'une transition passe par une concertation de qualité avec le secteur concerné, qui doit démarrer bien en amont pour prendre en compte la réalité des entreprises. La transition écologique ne doit pas passer par une écologie punitive mais nécessite d'investir avant tout dans des alternatives techniques. Les entreprises du BTP et les artisans

« **Le BTP est un secteur important de l'économie Française, puisqu'il représente à lui seul 1,4 million de salariés et artisans qui travaillent dans ce secteur.** »

comprennent pleinement les impératifs environnementaux mais sont actuellement en manque de solutions alternatives : les technologies hybrides ou électriques n'existant quasiment pas dans leur secteur. Si le Gouvernement veut accélérer la transition écologique, il doit investir et inciter les fournisseurs à investir beaucoup plus fortement dans la recherche et l'innovation.

Quels impacts toutes ces mesures ont-elles sur les PME et plus précisément sur les entreprises du BTP ?

Les entreprises sont en difficulté à cause des différentes mesures prises par le Gouvernement. Par exemple, la suppression du TICPE sur le Gasoil Non Routier impacte fortement le poste de dépense des carburants qui pèse de 8 à 10 % du chiffre d'affaires de certaines entreprises. Leurs marges, déjà très réduites actuellement, risquent de baisser de 60 % ce qui est énorme ! Par effet ricochet, ces réformes mettent aussi en difficulté de nombreux artisans, entreprises du bâtiment ou producteurs de matériaux car c'est plus d'un million de salariés qui travaillent dans ces filières et qui voient ainsi leur emploi menacé. Par ailleurs, les choix budgétaires successifs du Gouvernement, qui ont pénalisé fiscalement ce secteur, ont des conséquences sur les ménages et les consommateurs qui voient les prix augmenter ou qui pâtissent de la fin de certains dispositifs

fiscaux. On observe par exemple un recul des dépôts de permis de construire et souvent un renoncement de certains ménages à poursuivre leur parcours résidentiel à la suite du recentrage du Prêt à Taux Zéro dans le neuf. À partir de 2020, les zones non tendues ne seront plus éligibles au PTZ excepté quand il s'agira de très lourds travaux de rénovation, ce qui devrait fortement menacer ce dispositif. Précédemment, le recentrage du dispositif PINEL sur les zones tendues lors de la loi de finances 2019 a défavorisé certains territoires pour lesquels ce dispositif était un levier décisif pour la construction de logements permettant de moderniser et de diversifier l'offre. Tous ces projets qui n'ont pas pu être menés à terme ont constitué autant de pertes de chiffre d'affaires pour les entreprises du bâtiment.

Quel rôle joue le secteur du bâtiment dans notre économie et comment le soutenir ?

Le BTP est un secteur important de l'économie française, puisqu'il représente à lui seul 1,4 million de salariés et artisans qui travaillent dans ce secteur. Il est bon de rappeler que ces emplois sont non délocalisables. Il ne s'agit donc pas d'un secteur à négliger dans les dispositifs d'accompagnement et d'aides financières que l'État peut proposer. Alors qu'avec 140 milliards d'euros de chiffre d'affaires les entreprises du bâtiment représentent à elles seules la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie en France et deux fois celui des activités de la banque et des assurances, sans ces dispositifs d'aides, elles sont aujourd'hui menacées par plusieurs facteurs. En effet, en réalisant par exemple 41 % de leur chiffre d'affaires avec les collectivités territoriales, on remarque que les entreprises de travaux publics sont intimement liées aux capacités d'investissement des collectivités. Or, la pression fiscale s'accroît sur elles en même temps que les baisses de dotations de l'État continuent. Les collectivités se retrouvent ainsi dans l'incapacité de pouvoir investir davantage et plongent les entreprises du bâtiment dans une impasse. Or, pour soutenir la vitalité de ces entreprises qui dynamisent le territoire national, il est nécessaire de faciliter leur accès aux marchés publics, qui reste encore très contraignant, de pérenniser les mesures fiscales d'incitation aux travaux plutôt que de prendre des mesures défavorables à leur rencontre.

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE, UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉCONCILIER ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE

François-Michel Lambert, député des Bouches du Rhône



Du 11 au 19 juin 2020 Marseille accueille le Congrès Mondial de la Nature, organisé tous les 4 ans. Ce sont 10 000 congressistes, 100 000 visiteurs, le monde entier se penchera sur l'état de la nature pour définir les chemins d'un développement soutenable préservant voire renforçant la biodiversité

François-Michel Lambert vous êtes député depuis 2012, militant écologiste depuis plus de 25 ans, ce Congrès Mondial de la Nature qui a lieu à Marseille du 11 au 19 juin 2020, quelle importance revêt-il à vos yeux ?

Effectivement je me suis engagé en 1992 en politique, chez les écologistes car la fragilité de la nature, sa beauté et sa richesse m'inquiétait face à un modèle de développement que je sentais déjà insoutenable. La nature n'est pas un animal à dresser, mais bien une part de nous-même, qui nous impose de conserver un équilibre sinon nous allons nous détruire nous-mêmes. Depuis 2012, je suis engagé sur l'économie circulaire modèle de développement fondé sur l'efficacité d'usage des ressources afin de créer plus de richesses sociales et économiques avec moins de matières premières naturelles consommées. J'ai obtenu que dans la loi TECV de 2015 soit inscrit l'objectif de limitation de consommation de ressources et donc d'impacts négatifs : en 2030 nous devons avoir mis en place un modèle de production et consommation qui ne mobilise pas une tonne de plus de ressources qu'en 2010, tout en ayant bien sûr eu une croissance de l'ordre de 30 % et vu la France s'agrandir de 6 à 7 millions d'habitants. Ainsi quand j'ai appris que l'IUCN souhaitait que la France accueille le Congrès Mondial de la Nature, j'ai écrit au Ministre Nicolas Hulot pour lui recommander Marseille, formidable ville aux carrefours de ces enjeux.

Précisez-nous qui est l'IUCN et ce qu'est le Congrès Mondial de la Nature ?

L'Union internationale pour la conservation de la nature consacrée à la conservation de la nature.

Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la biodiversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable. Connue pour attribuer aux espèces un statut de conservation, qui fait référence dans la communauté scientifique, et à partir desquels elle édite sa liste rouge des espèces menacées. Elle classe également les aires protégées en 7 catégories. L'IUCN est également l'organisme consul-

tatif référent auprès du Comité du patrimoine mondial pour l'étude de l'inscription des sites naturels à la liste du patrimoine mondial, ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de ces sites.

En tant qu'organisme de référence, l'IUCN organise le Congrès Mondial de la Nature tous les 4 ans, le plus grand événement de conservation de la nature au monde. Il rassemble les leaders et les décideurs issus de Gouvernements, de la société civile, d'organisations, des peuples autochtones, d'entreprises et d'universités afin de définir les défis les plus urgents de l'heure en matière d'environnement et de développement, et les actions à entreprendre pour y répondre.

Pourquoi Marseille et la région Sud sont une référence pour les enjeux nature et biodiversité ?

La région Sud est celle qui a la plus grande biodiversité de toute l'Europe. Entre mer et terre se rencontrent des espèces endémiques qui permettent l'équilibre face souvent à des événements climatiques exceptionnels.

Pour conclure, pour les entrepreneurs qui souhaitent s'investir sur cet enjeu biodiversité, qu'est-ce que vous leurs recommandez ?

Qui peut croire que nous pourrions continuer à répondre au défi du développement économique pour plus de biens communs en n'intégrant pas la nature et sa formi-

« Qui peut croire que nous pourrions continuer à répondre au défi du développement économique pour plus de biens communs en n'intégrant pas la Nature et sa formidable richesse qu'est la biodiversité.

Un nouvel équilibre entre écologie et économie est à trouver.

C'est une priorité ! »

dable richesse qu'est la biodiversité ? Un nouvel équilibre entre écologie et économie est à trouver. C'est une priorité. Il faut vous investir sur la biodiversité et mesurer votre impact, positif ou négatif, sur la nature.

Les enjeux devenant de plus en plus forts, voire urgents, la pression tant de la société que des pouvoirs publics va aller exponentiellement. J'invite chacun à venir au Congrès Mondial de la Nature à Marseille, pour y découvrir des réponses, des inspirations, des opportunités réconciliant écologie et économie. Mieux encore, les entreprises et fédérations, peuvent s'engager dans la préparation et l'organisation du congrès.



Lien : <https://www.iucncongress2020.org/fr>

DENTELLE ET BRODERIE DU NORD : LA POURSUITE D'UN SAVOIR-FAIRE ANCESTRAL

Guy Bricout, député du Nord



Le Caudrésis-Catésis est riche d'une histoire textile depuis des siècles. Dès l'an 1300, l'on raconte que la batiste, une toile de lin fin, était importée dans les cours royales européennes. Aujourd'hui, malgré l'industrialisation, une concurrence internationale grandissante et le passage à l'ère numérique, les meilleurs artisans poursuivent méticuleusement la fabrication d'ouvrages de qualité et commercent avec le monde entier. Ancien Vice-Président du département du Nord en charge de l'aménagement du territoire, Guy Bricout a aussi été le maire de Caudry pendant 22 ans. Déterminé à valoriser et protéger ce patrimoine artisanal français, le député participe régulièrement aux travaux des groupes d'études « métiers d'art » et « industrie du luxe » à l'Assemblée nationale et s'active auprès de la région et du Gouvernement, tapant même à la porte de l'Elysée. De fil en aiguille, il est devenu le porte-voix des fabricants de dentelle et de broderie, au savoir-faire à sauvegarder.

L'histoire de Caudry, de Calais et de Villers-Outréaux est intimement liée au lin, à la dentelle et à la broderie. Pour quelles raisons ?

Après 1790 et l'émergence du coton, les métiers à tulle se sont rapidement développés à Caudry et à Calais alors que Villers-Outréaux proche de l'Abbaye de Vaucelles allait profiter de la connaissance des moines de l'Abbaye et s'illustrer dans la broderie.

Calais et Caudry sont devenues rapidement les principaux centres de production d'une dentelle d'exception.

Vers 1905, Calais a connu une apogée extraordinaire avec plus de 500 fabriques, 3 000 machines et 40 000 ouvriers et s'est spécialisée dans la lingerie et la corseterie. A Caudry, à la même époque, il y avait 600 métiers « Leavers », 140 fabricants et la population était passée de 6 000 à 14 000 habitants. Aujourd'hui la France possède encore 80 % des machines « Leavers ». Le dernier métier a été fabriqué en 1954 en Angleterre. Elles produisent une dentelle haut de gamme utilisée par les grands couturiers et portée par les plus grandes dames au monde.

Créé en 2015, le Label « Dentelle de Calais-Caudry[®] » renforce sa valeur patrimoniale. Il certifie la spécificité de cette dentelle précieuse tissée selon un procédé original et traditionnel.

Comment analysez-vous la situation ?

Les principaux obstacles ont été identifiés : la baisse des commandes, le manque de compétitivité face à une concurrence asiatique 7 à 15 fois moins chère, l'augmentation des copies de dessins et modèles. Leurs causes ont été aussi analysées : la baisse de la consommation mondiale, les changements de consommation et stylistiques, une concurrence internationale fortement accrue sur la dentelle, une réglementation Export complexe.

Quel est le sens de votre action d'élu de la Nation à leurs côtés ?

Je suis intervenu auprès des Ministres de l'Economie et de la Culture afin que cette Appellation d'Origine Contrôlée puisse voir l'ensemble de son « Process Dentelle » inscrit au registre du patrimoine culturel



français. Dans notre région, la filière textile employait 11 700 personnes en 2017. La Dentelle « Leavers » et les ennoblisseurs associés représentent encore près de 1 000 emplois pour 17 sociétés et réalisent un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros dont plus de 75 % à l'export (Amérique, Proche et Moyen Orient et Asie). Les brodeurs emploient aujourd'hui plus de 300 salariés pour 15 entreprises principalement basées autour de Villers-Outréaux. Je multiplie les rencontres, notamment avec la conseillère parlementaire du Président de la République sur ces questions. J'ai aussi attiré l'attention d'Emmanuel Macron sur l'impérieuse nécessité de maintenir le « Crédit Impôt Collection » qui permet de soutenir l'innovation en investissant notamment dans la recherche.

Pouvez-vous compter sur d'autres soutiens dans ce combat ?

Elus régionaux, départementaux, locaux, chefs d'entreprises, organisations syndicales et patronales sont aussi préoccupés et très mobilisés.

La région des Hauts-de-France a voté dernièrement, des crédits pour la réalisation d'une étude préalable à un « Plan Régional en faveur des Métiers d'Arts des Hauts-de-France ».

« Les dentelliers et brodeurs ont aujourd'hui besoin du soutien de nous tous pour défendre notre patrimoine, l'emploi, le développement économique, le savoir-faire français et l'histoire de notre pays. Je souhaiterais qu'une mission parlementaire puisse être nommée sur ce sujet. »

Quelles sont les prochaines étapes ?

J'ai proposé au Chef de l'Etat que soit désigné un conseiller technique afin de faire face collectivement à leurs problématiques. Les dentelliers et brodeurs ont aujourd'hui besoin du soutien de nous tous pour défendre notre patrimoine, l'emploi, le développement économique, le savoir-faire français et l'histoire de notre pays. Mon objectif serait que soit créée une mission parlementaire sur ce sujet. La dentelle et la broderie, c'est une partie de notre histoire de France.

LA LUTTE CONTRE LES CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET : QUID DES ENTREPRISES ?

Yves Bouloux, sénateur de la Vienne



Yves Bouloux a été récemment désigné, en qualité de rapporteur pour avis, au nom de la Commission des affaires économiques du Sénat, sur la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet, dite « PPL Avia ». Il est sénateur de la Vienne, membre de la Commission des affaires économiques et apparenté au groupe Les Républicains au Sénat. Il participe depuis un an aux activités de Génération Entreprise-Entrepreneurs Associés (GEEA).

Monsieur le sénateur, vous avez mené des auditions récemment, au nom de la Commission des affaires économiques du Sénat, sur la « PPL Avia ». En quoi ce sujet concerne-t-il les entreprises et l'économie ?

Le texte vise à renforcer la régulation applicable aux plateformes numériques : il concerne directement l'économie numérique ! Il s'agit, certes, d'un volet spécifique de l'économie numérique. Il n'en demeure pas moins que la proposition de loi soulève des questions in fine assez techniques sur la régulation de l'économie des plateformes numériques.

Les plateformes numériques sont des entreprises comme les autres ?

La réponse serait a priori négative. Elle l'est d'autant plus que les plateformes numériques sont devenues, comme l'actualité nous le rappelle souvent, des acteurs déterminants de l'économie mondiale. Elles jouent un rôle décisif dans les stratégies des entreprises et dans les décisions que prennent les consommateurs. Et la proposition de loi nous invite également à les considérer comme des médias.

Le texte concerne-t-il l'ensemble des plateformes numériques ?

Seuls les « opérateurs de plateforme en ligne » dont l'activité sur le territoire français dépasse des seuils déterminés par décret sont concernés. Par ailleurs, la pro-

« Le débat permanent entre parlementaires et représentants d'entreprises est fondamental et sain pour notre pays ! »

position de loi ne visait initialement que les réseaux sociaux, elle concerne également, depuis son examen à l'Assemblée nationale, les moteurs de recherche. Un ajout qui soulève quelques difficultés.

Quel sera l'apport du Sénat sur le texte ?

Les réflexions et les discussions sont encore en cours. On peut relever une complémentarité avec le travail effectué à l'Assemblée, où seule la Commission des affaires culturelles et éducation s'était saisie pour avis : au Sénat, la Commission des affaires économiques intervient en amont dans la réflexion et le débat.

Que tirez-vous de vos auditions à ce stade ?

Sans me déclarer encore à ce stade, je pense intéressant de rappeler, dans le

cadre de la régulation du secteur numérique en général, et des plateformes numériques en particulier, que tous les acteurs ne sont pas fondés sur le même modèle économique. Ce que nous appelons les « GAFA » ou « GAFAM » inclut des entreprises intervenant dans des secteurs variés. Et toutes les entreprises n'ont pas les mêmes pratiques, également selon leur taille. A plus long terme, le texte veut consacrer le devoir de coopération des opérateurs de plateforme. Il s'inscrit dans une tendance plus profonde de responsabilisation mais, également, d'accroissement des obligations vis-à-vis de nos entreprises – malgré les simplifications administratives récentes dans le cadre de la loi PACTE.

Vous êtes nommé rapporteur pour la première fois, un peu moins de deux ans après votre élection au Sénat.

Que pouvez-vous nous dire de vos deux premières années au Parlement ?

Comme vous le savez, j'ai été élu au Sénat à mi-mandat, succédant à Jean-Pierre Raffarin dans la Vienne. Ces deux années ont été particulièrement riches. J'ai dû me familiariser très vite avec la procédure parlementaire, faire connaissance avec mes collègues, m'intégrer à ma Commission et mon groupe politique, et participer aux travaux et réflexions menées dans le cadre de différents groupes de travail et missions d'information. Beaucoup de travail pour beaucoup de satisfaction.

Et vos premiers pas à GEEA ?

Le GEEA mène un travail particulièrement utile à la vie parlementaire, sous la présidence d'Olivier Dassault. Nous avons l'occasion de discuter librement avec des chefs d'entreprise et des acteurs dynamiques du monde économique de notre pays sur des enjeux contemporains importants.

Génération Entreprise réunit des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat de tous bords, et territoires. Je suis moi-même issu du monde de l'entreprise, du secteur bancaire en particulier, avant mon engagement politique.

Le débat permanent entre parlementaires et représentants d'entreprises est fondamental et sain pour notre pays !



DONNER DU TEMPS À NOS ENTREPRISES DE PLASTURGIE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE

Isabelle Valentin, députée de la Haute-Loire

A lors que le Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire sera étudié, à l'Assemblée nationale, avant la fin de l'année, Isabelle Valentin, députée de la Haute-Loire et conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, souhaite encourager la recherche et l'innovation sur l'économie circulaire et le recyclage.





Qu'entendez-vous par « plastic bashing » ?

Chez moi, en Haute-Loire, plus de 5000 emplois dépendent de l'industrie plastique. C'est une filière jeune, qui s'est mise en place dans les années 1960, la filière textile déclinant. L'industrie plastique renvoie souvent une image négative alors qu'il est difficile aujourd'hui de remplacer le plastique dans certains domaines, avec des alternatives qui ne sont pas toujours meilleures pour la santé et l'environnement. L'interdiction totale du plastique est, à ce jour, inenvisageable.

Il convient aujourd'hui d'apporter des réponses aux défis contemporains. Le défi de l'économie circulaire est déjà en œuvre et pleinement intégré. Nos entreprises sont capables de recycler et de régénérer, il faut néanmoins leur accorder du temps pour poursuivre ou aborder une transition sereine et concertée, et confirmer leur place dans cette nouvelle économie circulaire. Ainsi, pour que la transition écologique réussisse, il faut allier préservation des emplois industriels sur les territoires, développement et aménagement de ceux-ci et réduction de l'impact environnemental.

Dans quelle mesure convient-il d'alerter les industriels sur la problématique environnementale ?

Les industriels ont, en effet, tout intérêt à intégrer plus de « recyclé » même si, à l'heure actuelle, la rentabilité du recyclage sur les emballages plastiques est encore difficile. Le zéro plastique serait une hérésie. Tous les industriels de ce secteur d'activité doivent, bien entendu, prendre conscience des efforts environnementaux à réaliser dans ce domaine. Il convient toutefois, de garder à l'esprit que, dans certains

cas, il faudrait des emballages quatre fois plus lourds pour remplacer le plastique par des matériaux alternatifs. Ce qui multiplierait par trois l'impact CO2 (réchauffement climatique). Il n'est également pas question de substituer au plastique le tout carton ou le verre. Chaque matériau doit être adapté à son usage. Or, l'emballage plastique assure la sécurité alimentaire et sanitaire. Une interdiction couplée à une obligation de substitution apporterait un résultat contraire à l'instauration d'une économie circulaire avec un développement d'emballages non recyclables et une atteinte à la compétitivité même de nos entreprises. Le plastique est le seul matériau à faire l'objet d'une réglementation aussi stricte alors même que son bilan carbone s'avère meilleur que celui d'autres matériaux.

Le problème n'est pas uniquement le déchet plastique. Pourquoi faire porter une responsabilité à des industriels alors qu'on est sur un problème de civisme et de citoyenneté ? La guerre n'est pas à faire contre le plastique mais contre tout ce qui est abandonné dans les mers : sacs, tissus, électroménager et objets divers. Il en va de la responsabilité de chacun.

Quels sont, selon vous, les vecteurs de l'économie circulaire ?

Sans hésitation, la collecte, le recyclage et la régénération !

Seul l'accroissement des capacités de collecte sur l'ensemble du territoire est à même de répondre à la demande d'incorporation accrue de matière recyclée pour l'ensemble des emballages plastiques. Néanmoins, cette incorporation de matériel recyclé fait aujourd'hui face à certains obstacles comme le transport de certains produits. Il conviendrait ainsi de reconsidérer

ces standards à la lueur des techniques de recyclages actuelles et de la maximisation des taux de collecte : harmonisation du schéma de tri, mise en place de codages de consignes de tri sur les emballages eux-mêmes, collecte séparée des biodéchets. L'industrie plastique doit impérativement travailler l'amont et l'aval de la filière. Tel est leur principal défi. Depuis plusieurs décennies, nos entreprises atiligiériennes ont entamé une importante mutation avec le lancement des premières usines de recyclage de plastique pour valoriser les déchets. Nous sommes passés d'une économie linéaire à l'économie circulaire, puisqu'il s'agit de réutiliser le produit plutôt que de le jeter. En 2019, 25 % du plastique destiné au commerce (emballage autour des packs de bouteilles d'eau, de papier toilettes, de briques de lait, etc.) et à l'agriculture sont durables avec une partie recyclée, l'autre biosourcée. L'objectif serait de passer à 45 % d'ici 2025. La régénération constitue également un processus de valorisation du plastique qui permet aux recycleurs de produire des granulés haut-de-gamme et donc d'être moins dépendant des prix du pétrole. Cette technique est à encourager fortement car une transition réussie ne pourra que passer par l'innovation.

Peut-on parler d'une certaine cohérence entre objectifs européens et droit français en matière d'économie circulaire et de recyclage ?

Autour de la question du traitement de nos déchets, du tri et de l'utilisation du plastique, il faut avant tout que l'Europe prenne les moyens de traiter ses propres plastiques plutôt que de les envoyer sur d'autres continents. C'est une première mesure de bon sens pour améliorer la transition écologique. Traitons le mal à la base ! Il en va de la responsabilité politique de l'Union européenne. Le projet de loi relatif au gaspillage, dont l'examen est à venir, doit rechercher une cohérence d'ensemble entre les directives européennes et éviter une course à la surtransposition du droit européen dans le droit national en instaurant une multitude de nouvelles contraintes visant les emballages plastiques. Cette cohérence est un véritable gage de stabilité pour l'emploi, pour l'environnement, pour l'avenir et la transformation de nos industries françaises.

LE RSE, UNE DES RAISONS D'ÊTRE DES ENTREPRISES ?

Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime



La RSE (responsabilité sociale et environnementale) est un sujet qui préoccupe aussi bien le législateur français et européen que les agences de normalisation. La définition française est reprise des travaux de la Commission européenne qui définit, le 25 avril 2011, la RSE comme étant : « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». La députée Stéphanie Kerbarh, secrétaire de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Présidente du groupe d'études RSE, revient sur les dernières avancées législatives.



Quel regard portez-vous sur le monde économique français en matière de RSE ?

La France est pionnière en matière de RSE. Elle soutient grandement l'intégration des dispositifs RSE au sein des entreprises. À ce titre, elle a participé à l'élaboration du Plan national d'action pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises publiés le 26 avril 2017. Dernièrement, et sous l'impulsion de la mandature actuelle, la France a été à l'initiative du Fashion Pact du G7 de Biarritz. Ce pacte, qui responsabilise les industries de la mode à l'impact qu'elles ont sur la planète, est une première mondiale !

Ce phénomène dit de « fast fashion » accroît le renouvellement des collections et donc leur obsolescence. Selon les chiffres de l'ADEME, il engendre 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires chaque année.

Le législateur a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la RSE. J'ai soutenu les dispositions de la loi PACTE (promulguée le 22 mai dernier) en la matière, notamment celles permettant aux entreprises d'inscrire dans leurs statuts un objectif d'ordre social ou environnemental. C'est une opportunité formidable pour les entreprises de soutenir un but qui vise l'intérêt général.

« La RSE est une opportunité formidable pour les entreprises de soutenir un but qui vise l'intérêt général »

Je suis convaincue que sa promotion doit s'opérer de manière diffuse au sein de chaque texte discuté à l'Assemblée nationale. C'est dans cet état d'esprit que je travaille le projet de loi pour une économie circulaire dont je suis la rapporteure.

Pouvez-vous nous expliquer les différences entre la législation RSE et la norme ISO26000 ?

Les deux sont complémentaires. Tout d'abord, la norme ISO 26000 est une norme privée internationale qui ne contient aucune prescription et ne donne pas lieu à une certification. Elle propose d'établir le périmètre de la responsabilité sociétale des entreprises selon certains critères très divers comme ceux des droits de l'homme, des conditions de travail, de gouvernance, la loyauté des pratiques, l'information aux consommateurs, ou

encore le développement local. La loi, quant à elle, incite et prescrit.

L'enjeu est de défendre notre modèle européen de régulation RSE fondé sur l'intérêt général. Celui-ci est très différent du modèle RSE américain qui est marqué par implication des entreprises dans les communautés locales ou le mécénat. Pour cela, il nous faut une agence de cotation extra-financière française, avec une culture française ! Aujourd'hui, les agences de cotation sont essentiellement américaines, à l'image de Moody's qui a racheté le français Vigeo.

La RSE n'est-elle pas un coût supplémentaire, surtout pour nos TPE-PME ?

Selon une étude publiée par France Energie de 2016, les PME de 10 à 49 salariés sont seulement 28 % à mener des actions de RSE. Il y a deux intérêts majeurs à une démarche RSE : d'une part, un engagement plus fort des salariés dans leur travail et d'autre part un renforcement de l'image et de la réputation de l'entreprise.

C'est dans cette optique d'échange que je souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs au sein du groupe d'étude RSE que je préside à l'Assemblée nationale afin de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.

FAIRE DE LA FRANCE UN CHAMPION DE L'EXPORT

Buon Tan, député de Paris



Buon Tan, entrepreneur, a dirigé l'entreprise familiale pendant 30 ans. Adjoint au maire du 13^{ème} arrondissement dès 2008, puis Conseiller de Paris en 2014, il est député La République en Marche depuis 2017. Membre et secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, il est très impliqué dans les relations internationales. Il préside le groupe d'amitié France-Chine, et est rapporteur sur la partie commerce extérieur pour le budget depuis trois ans.

Comment se portent nos entreprises françaises à l'export ?

La situation globale de l'export français s'est améliorée en 2018, grâce à la stabilisation du déficit de notre balance commerciale. Malgré cette légère amélioration, nos entreprises souffrent toujours d'une faiblesse à l'export : la France tient la 8^{ème} place mondiale des exportations de biens, loin derrière des pays de taille pourtant comparable ou inférieure, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Corée du Sud. Nos entreprises ne sont pas assez présentes à l'international : quand l'Allemagne affiche 360 000 entreprises exportatrices, la France atteint tout juste le seuil des 127 281. Même lorsqu'elles exportent, nos entreprises rencontrent de nombreuses difficultés, si bien que sur 100 entreprises exportatrices, 70 % abandonnent au bout d'un an et 92 % ne sont plus présentes à l'export dix ans plus tard. Mais retenons le positif : pour la première fois depuis 2012, notre commerce extérieur contribue à nouveau à la croissance française ! C'est une excellente nouvelle, et nous allons redoubler d'efforts pour que la situation progresse encore.

Vous êtes rapporteur sur le commerce extérieur de la France pour le projet de loi de finances depuis maintenant trois ans. Quelles sont vos recommandations pour améliorer la situation à l'export de nos entreprises ?

La réforme du commerce extérieur de la France entamée depuis 2018 est déjà une grande avancée : le guichet unique tant attendu par les entreprises a enfin été mis en place. Les entreprises disposent désormais d'un seul interlocuteur qui peut les conseiller et les aider dans leur projet d'exportation. Une plateforme des solutions très complète est également disponible. Mais même si tout cela envoie des signaux positifs, il faut maintenir nos efforts et aller encore plus loin.

Pour cela je propose une clarification de la politique du commerce extérieur, avec notamment la nomination d'un ministre du commerce extérieur avec un budget dédié. Nos entreprises doivent également se coordonner afin de jouer un jeu plus collectif à l'international et de « chasser en

meute ». Il est nécessaire qu'elles profitent du prestige dont jouit la France à l'international et qu'elles s'appuient sur leur image de marque. Pour cela je propose d'expérimenter les « Comptoirs de France », qui permettraient de réunir en un même endroit l'ensemble des offres de tous nos producteurs pour apporter aux acheteurs une offre et un service complets.

Comment nos entreprises peuvent-elles tirer leur épingle du jeu à l'international ?

La France est un pays dont les produits sont mondialement connus et reconnus et qui s'exportent aux quatre coins du monde. Mais malgré cela, notre pays souffre d'un déficit commercial de près de 60 milliards d'euros. Il nous faut changer la donne, et trouver les solutions pour permettre à toutes nos entreprises, les plus grandes mais aussi nos TPE- PME, de s'adresser à une clientèle internationale. C'est le travail de la Team France Export : prendre en main les entreprises novices à l'export. Cela passe tout d'abord par le repérage, puis le diagnostic, la formation, et enfin l'accompagnement de ces primo-exportateurs. Pour les entreprises qui exportent déjà, l'objectif est de booster encore plus leurs capacités d'export, avec le développement par exemple de pépinières d'entreprises. Il faut également leur donner les outils financiers pour se développer, comme l'assurance-crédit. Et surtout, c'est aux pouvoirs publics de définir une stratégie globale et de coordonner les efforts pour que tous les acteurs

« Des entreprises françaises qui excellent sur la scène internationale, c'est un pays qui rayonne et qui attire. »

ailent dans la même direction. Car j'en suis convaincu, des entreprises françaises qui excellent sur la scène internationale, c'est un pays qui rayonne et qui attire.

Vous êtes familier du marché asiatique : où en est la présence française sur ce continent ?

Quand on parle d'Asie on pense souvent à la Chine, car ce pays présente pour la France un énorme potentiel. Les liens entre nos deux pays sont historiquement très privilégiés et la France est l'un des premiers investisseurs étrangers en Chine. Pourtant, ses parts de marché dans l'économie chinoise sont encore trop peu importantes. Les ouvertures récentes sur les marchés de la charcuterie, du porc, de la volaille ou encore du bœuf ouvrent des potentialités énormes pour nos entreprises. Et l'agroalimentaire n'est qu'un exemple parmi d'autres. La Foire de Shanghai, qui a eu lieu pour la

deuxième fois cette année début novembre, représente, elle aussi, une fenêtre d'opportunité considérable sur le marché chinois. C'est à nos entreprises d'en tirer profit. Mais la Chine n'est pas le seul potentiel du continent asiatique. L'Asean constitue le cinquième bloc économique du monde avec 680 millions de consommateurs et un taux de croissance particulièrement élevé. Il est nécessaire pour nos entreprises d'accentuer leurs efforts pour y être plus présentes. Les nombreuses réformes mises en place depuis 2017 par le Gouvernement ont préparé le terrain pour que nos entreprises soient plus fortes à l'international. Poursuivons dans ce sens !



POUR UN SERVICE UNIVERSEL DE SANTÉ AU TRAVAIL

Pascale Gruny, sénatrice de l'Aisne



Mieux organiser le système de santé au travail pour améliorer, in fine, les conditions de travail : telle est la principale conclusion du rapport que je viens de rendre avec mon collègue sénateur Stéphane Artano sur la santé au travail.

L'enjeu pour la société et l'économie est de taille. Le coût des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles était de 12 milliards d'euros en 2018, soit plus de 58 millions de journées perdues... Des arrêts de travail qui augmentent, quelles que soient les tranches d'âge.

Les 51 auditions menées (à Paris et dans les Hauts-de-France) et les déplacements effectués à l'étranger nous ont permis de formuler plusieurs propositions pour améliorer le système en place.



Le réseau des services de santé au travail (SST) pâtit d'abord de l'absence d'un pilotage national fort capable de garantir des prestations de qualité sur tout le territoire et pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit l'importance de leur effectif.

Face à cette situation, il est urgent de créer une agence nationale de la santé au travail, au statut de groupement d'intérêt public, qui serait le fruit de la fusion de l'Anact et des organismes œuvrant dans le domaine de la prévention des risques professionnels, à savoir l'INRS et Eurogip.

La simplification de la gouvernance de la santé au travail au niveau national doit également s'accompagner d'une rationalisation – et non d'une suppression – du réseau des acteurs de terrain de la prévention, pour plus de lisibilité auprès des employeurs.

Le réseau territorial de la santé au travail doit s'articuler autour de deux piliers : d'un côté, les services de santé au travail interentreprises (SSTI) et autonomes (SSTA) en proximité ; de l'autre, les organismes locaux de sécurité sociale de la branche AT-MP qui réuniraient en région les agents de santé au travail des Carsat et les agents des Aract.

En outre, le système français de santé au travail est profondément inégalitaire car certaines catégories de travailleurs restent exclues de la médecine du travail. C'est le cas de la plupart des travailleurs non-salariés, notamment les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ainsi que les professions libérales, soit environ 2,8 millions de personnes.

Nous proposons donc d'intégrer les chefs d'entreprise dans l'effectif suivi par le service de santé au travail d'une entreprise, sans majoration de la cotisation versée, ainsi que le rattachement obligatoire des travailleurs non-salariés au service de santé au travail de leur choix. Nous souhaitons aussi que les salariés de sous-traitants soient suivis dans les STTA.

Face au manque de médecins du travail, il est indispensable de renforcer l'attractivité du métier. Les écarts de densité de médecins du travail sont en effet significatifs sur le territoire et cette spécialité est la quatrième spécialité médicale la plus âgée en France.

« **Le capital humain, c'est capital ! Une bonne gestion des ressources humaines rime avec une meilleure productivité et des gains économiques importants pour l'entreprise.** »

Ainsi, nous proposons d'autoriser les étudiants du deuxième cycle de médecine à effectuer une partie de leur stage obligatoire de médecine générale en alternance avec un service de santé au travail, et d'autoriser les médecins du travail à exercer une spécialité complémentaire étroitement liée à la prévention (allergologie, addictologie, nutrition, médecine du sport, etc.).

Dans un contexte de judiciarisation croissante des conflits liés à la santé et la sécurité au travail, il est indispensable de mieux accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leur obligation de sécurité. Selon la dernière enquête sur les conditions de travail de 2013, seulement 46 % des employeurs ont élaboré ou mis à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) au cours des douze mois précédant l'enquête, bien qu'il s'agisse d'une obligation depuis 2001. Il est ainsi proposé que le DUERP fasse l'objet d'une rédaction commune entre l'employeur, les représentants du personnel et le SST.

Enfin, nous abordons dans le rapport un sujet très contemporain et insuffisamment pris en compte à ce jour : les risques psychosociaux (RPS) et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le monde du travail présente aujourd'hui un paradoxe. Si la préservation de l'état de santé des travailleurs impliqués dans des formes pénibles de travail, en particulier dans le secteur industriel, a tendance globalement à s'améliorer, l'intensification du travail et les pressions qui lui sont associées se manifestent en revanche par une délégalation croissante de responsabilités sans pour autant que les salariés concernés se voient accorder les moyens et marges de manœuvre correspondants.

Pour faire du travail un facteur d'épanouissement individuel et collectif, nous sommes allés nous inspirer des pratiques du Danemark. Ce déplacement nous a permis de prendre la mesure du retard accumulé par notre pays dans l'adaptation des modes

d'organisation du travail aux besoins des travailleurs.

La prévention de l'épuisement professionnel et le développement d'une culture d'entreprise misant sur un management bienveillant et à l'écoute se sont imposés au Danemark où le bien-être au travail est devenu un enjeu réputationnel pour les entreprises. Les entreprises danoises attachent ainsi une grande importance à la mise en œuvre de modes d'organisation du travail adaptés aux besoins et contraintes des salariés.

Ainsi, nous préconisons dans l'immédiat une meilleure sensibilisation, par la voie de la formation, des encadrants, de l'ensemble des salariés mais aussi des personnels de l'inspection du travail à la prévention des risques psychosociaux et à l'importance de l'organisation du travail sur l'état de santé des salariés.

Une meilleure prévention des RPS (risques psychosociaux) au travail nécessite également la présence obligatoire dans tous les services de santé au travail d'un psychologue du travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire ou le conventionnement avec une structure en disposant.

Enfin, dans un souci d'amélioration du bien-être des travailleurs, nous proposons de confier aux services de santé au travail le soin de conduire, tous les trois ans, une évaluation de la qualité de vie au travail dans chaque entreprise adhérente qui donnerait lieu à un diagnostic entre le SST et l'entreprise et l'élaboration d'un plan d'action en faveur de la qualité de vie au travail.

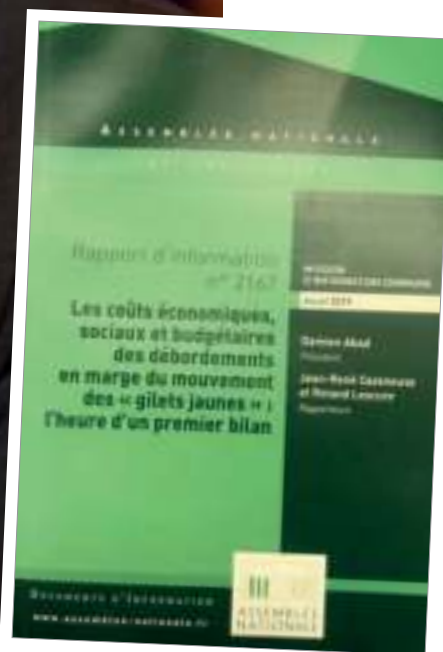
Le capital humain, c'est capital ! Une bonne gestion des ressources humaines rime avec une meilleure productivité et des gains économiques importants pour l'entreprise. Ce constat est d'ailleurs partagé par l'OCDE qui estimait en 2012 que d'ici à « 2060, le capital humain serait l'un des moteurs principaux pour assurer la croissance à long terme de l'activité économique ». Indéniablement, la santé au travail peut y contribuer.

DÉBORDEMENTS EN MARGE DES GILETS JAUNES : QUI PAIE L'ADDITION ?

Damien Abad, député de l'Ain et Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale



« L'artisanat, première entreprise de France. ». La France compte 3,1 millions d'artisans. En novembre 2017, certains artisans et commerçants ont soutenu les Gilets jaunes, voir même étaient présents dans les manifestations. Ils dénonçaient le poids des charges et la non-reconnaissance de leur travail. Mais dès que le mouvement a tourné à la violence, ils se sont retirés. Les manifestations à répétition du samedi ont d'ailleurs parfois pénalisé l'économie et leurs secteurs.



D'après des chiffres communiqués par le Gouvernement en février 2019, près de 5 000 entreprises ont fait des demandes de chômage partiel pour environ 72 000 salariés. L'administration a également reçu en avril jusqu'à 44 400 dossiers relatifs à des demandes de reports de cotisations. Certaines entreprises et établissements ont été confrontés entre « 30 % à 50 %, voire 70 % » de perte de chiffre d'affaires...

C'est pourquoi, en mai dernier, j'ai accepté de présider une mission d'information de l'Assemblée nationale qui avait pour objectif d'évaluer les coûts **économiques, sociaux et budgétaires engendrés par les blocages, violences et dégradations commis en marge de certaines des manifestations.**

Le rapport souhaitait recenser et évaluer les coûts entraînés par la crise au détriment des **artisans et commerçants**, à la fois en raison de dégâts directs et de pertes de chiffre d'affaires ; de **l'attractivité de la France**, pénalisant potentiellement les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et de la culture pour longtemps ; et des collectivités territoriales, qui doivent faire face au climat parfois insurrectionnel dans certains centres-villes malgré leurs budgets contraints.

Il était primordial pour moi et les deux rapporteurs, Monsieur Lescure et Monsieur Cazeneuve, de pouvoir donner la parole aux commerçants et aux artisans, que l'on n'a pas pu entendre et qui ont été directement touchés par les événements.

Notre mission a conduit ses investigations dans un climat transparent et s'est attachée à dresser un bilan objectif des conséquences financières des violences en marges des « gilets jaunes ». Il est tout de même regrettable qu'aucun des sept membres du Gouvernement sollicités n'ait accepté d'être entendu.

Il faut garder à l'esprit que ces violences ont également eu un impact direct sur certains cœurs de ville. Il a d'ailleurs fallu une grande réactivité de la part de nombre de collectivités, que l'on peut d'ailleurs saluer. Lors de notre déplacement dans la ville de Bordeaux, nous avons aussi auditionné différents acteurs économiques locaux ainsi

le maire, M. Nicolas Florian, qui nous a fait un état des lieux de la situation et des différentes mesures qu'il a dû prendre. Pour illustration, avec **plus de trois millions d'euros de frais du fait des dégâts causés par les dégradations en marge du mouvement**, le conseil municipal de Bordeaux a adopté le lundi 25 mars une exonération d'occupation du domaine public représentant environ 250 000 euros.

A l'issue de ces deux mois d'investigation, il faut tout d'abord constater qu'**à l'échelle macroéconomique, l'impact des débordements en marge du mouvement reste modéré**, dans la mesure où il s'inscrit dans un contexte globalement plus favorable qu'il y a quelques années.

En revanche, **les coûts de la crise se révèlent considérables, pour ne pas dire ineffaçables, concernant certaines entreprises ou certaines municipalités prises isolément. Nombre de petits artisans et commerçants dont la trésorerie était déjà en grande fragilité ne pourront vraisemblablement pas se relever** après les pertes d'exploitation qu'ils ont subies et le traumatisme qu'ils ont vécu, que d'éventuelles aides publiques ou privées ne sauront compenser. Nous avons entendu à plusieurs reprises par les commerçants et les artisans : « *on ne rattrapera jamais ce qui est perdu* ».

A noter également que **les démarches de soutien aux acteurs économiques victimes ne sont encore qu'au milieu du chemin** : malgré l'activation immédiate de solidarités locales par les communes, les chambres du commerce et de l'industrie et celles des métiers et de l'artisanat, **le recours à ces aides semble relativement limité**. Les principales raisons évoquées par les responsables patronaux auditionnés sont la complexité de la préparation des dossiers, l'incertitude entourant l'éligibilité aux fonds de soutien ou au concours des assurances et la faiblesse des montants en jeu. En outre, il existe une retenue dans les dépôts de dossiers des acteurs économiques, qui ont du mal à exposer leur fragilité auprès des banques et à chiffrer encore aujourd'hui les pertes subies. De nouveaux impacts pourraient être mis en lumière à la fin de l'année, lors de la remise des bilans comptables.

Enfin, nous avons pu constater qu'il existe une transformation des habitudes de consommation. Même si nous n'avons pas pu établir un lien direct avec l'augmentation des ventes en ligne, les commerçants ont remarqué une baisse de la consommation le samedi dans les centres-villes, avec un étalement dans la semaine et un report sur les magasins en périphérie. Force est de constater que les cœurs de ville doivent se réinventer pour être à nouveau attractifs.

Dans mon avant-propos, j'alerte sur plusieurs points :

- Toute mesure économique proposée ne sera jamais suffisante si l'Etat de droit n'est pas respecté. Assurer efficacement le maintien de l'ordre public, première prérogative de l'Etat, est le premier moyen d'assurer l'attractivité de nos commerces de centre-ville.
- On ne peut se contenter ni de mesures temporaires, ni de simples mesures de trésorerie face à un phénomène structurel. La baisse des charges est une nécessité pour les commerçants, ainsi que l'assouplissement d'un certain nombre de règles fiscales, administratives et juridiques qui contraignent les entreprises de leur création à leur liquidation.
- Les mesures annoncées ne ciblent pas non plus assez les jeunes entreprises et les TPE, qui sont particulièrement en difficulté après cette crise.

Pour conclure, cela fait un an, le 17 novembre 2020, que les « Gilets Jaunes » ont manifesté dans la rue. Cette succession de mouvements de protestation qui, samedi après samedi, a impacté la France, au niveau social, humain et politique de façon indéniable. Même si, depuis juillet, le mouvement s'est atténué, les fractures qui en étaient la cause sont toujours bien présentes et ancrées dans le territoire français. Il faut donc s'attaquer aux causes de la tension sociale, comme la fracture territoriale. Pour cela, nous devons faire confiance aux acteurs de terrain et à leurs initiatives locales en déployant des fonds territoriaux adaptés qu'ils pourront mobiliser pour redynamiser les centres-villes et aider ainsi les commerçants et artisans qui doivent être au cœur de ce dispositif.

KLESIA plus proche de ses clients

KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFONTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.

À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1^{er} janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.



* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).



KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur klesia.fr

NICOLAS ROUSSELET

L'ENTREPRENEUR ENGAGÉ DANS LA MOBILITÉ



Les taxis G7 font partie de la grande Histoire de France. Créée en 1905, cette société est passée à la postérité pour avoir transporté en 1914 des soldats français sur le front dans le but de stopper l'avancée allemande qui menaçait Paris. L'épisode des « taxis de la Marne » est devenu un symbole d'unité et de solidarité nationale.

Plus d'un siècle plus tard, Nicolas Rousselet, PDG du groupe Rousselet, également propriétaire du loueur de véhicules Ada et créateur de la première société française de Self-stockage, Homebox, anime le réseau G7, qui compte plus de 9 000 taxis.

Dans un contexte où il doit faire face à la concurrence féroce de nouveaux acteurs, cet entrepreneur engagé, diplômé d'HEC, a su profondément transformer son modèle économique. Il adopte le « changement de vitesse dans la transformation », mise sur la montée en gamme de son service et développe une vision originale qu'il détaille dans deux essais : « Humaniser l'économie de partage » (2016) et « Urbanités : donner un sens à la ville » (2018).

Nouveau logo, nouvelle application qui permet d'estimer le prix de la course et sa durée, généralisation du costume-cravate et formation plus poussée, accélération dans le transport « green » hybride et électrique... Nicolas Rousselet négocie avec dextérité son virage vers un service sur mesure apporté aux clients.

Sommes-nous à l'aune de la victoire des artisans taxis sur la plateforme internationale ? La bataille est rude mais loin d'être perdue. En 2018, G7 a connu une croissance annuelle de 27 %.



INTERVIEW

Peu d'entreprises ont réussi à survivre à l'arrivée des GAFA sur leur marché. Quels sont les secrets de votre réussite ?

Nous avons su au cours des dernières années prouver qu'une entreprise française comme G7 était capable de s'adapter à l'évolution rapide de son marché, et ce même face à l'arrivée d'acteurs aux moyens quasi illimités. En misant sur nos forces et en agissant sur la qualité de notre service et sur les meilleurs moyens de répondre à la digitalisation de nos métiers, nous avons pu adapter le taxi aux attentes de nos clients grâce à une offre plus premium et plus digitale. Nous y sommes parvenus extraordinairement vite grâce à la mobilisation totale de nos équipes et de nos chauffeurs dont je veux saluer l'engagement.

Dans votre dernier livre « Urbanités : donner un sens à la ville », vous évoquez le besoin de « remettre l'humain au cœur de l'urbain ». Qu'entendez-vous par là ?

Alors que 70 % de l'humanité s'apprête à vivre dans des villes, il est essentiel de penser dès aujourd'hui le modèle urbain que nous voulons : quelles mobilités ? quel usage de la data ? quelle politique environnementale ? Car des réponses à ces questions dépendra de la capacité des villes à demeurer des lieux attractifs synonymes d'émancipation et d'opportunités pour tous. À l'heure de l'intelligence artificielle, je suis convaincu que l'enjeu du modèle urbain de demain sera de garantir que la technologie demeure au service de l'humain et non l'inverse.

Comment appréhendez-vous le service auprès des nouvelles générations qui n'ont jamais vécus sans smartphone ?

Il s'agit d'une révolution majeure à laquelle notre métier a bien sûr dû s'adapter. Aujourd'hui on peut commander un taxi en deux clics sur son smartphone. Mais le développement de ce type de support permet également d'autres évolutions des usages, comme par exemple la dématérialisation des moyens de paiement, que nous proposons grâce à la fonctionnalité G7 Connect, qui permet de payer avec son téléphone un G7 même s'il n'a pas été commandé via notre application.

Vous parlez essentiellement d'urbanité. Le transport de personnes a-t-il un avenir en milieu rural ? Que préconisez-vous ?

Il s'agit évidemment d'un sujet essentiel pour une très grande partie de nos concitoyens qui vivent là où l'offre de mobilité est moins riche que dans les zones urbaines. Il faut évidemment inventer une offre qui réponde spécifiquement aux caractéristiques de ces territoires et qui corresponde aux besoins de leurs habitants. Je pense que nous devrions réfléchir à des solutions hybrides entre transport collectifs et individuels par exemple. Si de telles offres de transports étaient organisées et réglementées, je suis sûr que les taxis y auraient toute leur place. Cependant, nous agissons déjà pour la mobilité en zone rurale, à travers notre filiale ADA qui, avec 1200 agences de location de voitures, contribue à apporter des solutions pour développer une mobilité pour tous partout en France.

Le digital peut-il encore faire évoluer votre profession ?

Évidemment ! Le digital fait aujourd'hui partie intégrante de la vie des individus comme des entreprises. Grâce au développement de l'intelligence artificielle, nous serons demain capables de proposer des services toujours plus fiables et toujours plus personnalisés. Mais il faut toujours se poser la question suivante : au service de quoi mettons-nous le digital ? En effet, le digital n'est pas une fin en soi mais un moyen de continuer à améliorer notre qualité de service.

Zapata a fait rêver cet été des milliers de Français avec sa machine volante. Le taxi des airs : science-fiction ou bientôt une réalité ?

Vous connaissez l'expression : « On voulait des voitures volantes et on a eu 140 caractères ». Le développement de ce type de mobilités pose des questions à la fois industrielles, urbanistiques et réglementaires auxquels les experts doivent répondre. Mais si je ne suis pas certain que notre espace urbain permette d'intégrer des voitures volantes, celles-ci pourraient peut-être représenter une option intéressante pour améliorer la mobilité dans les zones rurales.

Les pertes d'Uber sont vertigineuses. Son concept a-t-il atteint ses limites ?

L'avenir le dira. Cela ne me concerne pas, c'est le problème des actionnaires d'Uber.

Avez-vous envisagé d'exporter votre modèle à l'étranger ?

La France est à ma connaissance le seul pays où la profession de taxi a su collectivement se transformer avec succès face à la concurrence des VTC. Ce qui a permis cette transformation ? Le local c'est-à-dire la connaissance du marché et le fait de pouvoir, comme G7, s'adapter rapidement à ses évolutions. Pour cette raison, il est difficile pour nous d'être aussi performant à l'étranger que nous le sommes en France. Le Groupe Rousselet a en revanche développé sa présence internationale à travers ses activités dans le self-stockage via le développement d'Homebox en Allemagne et en Espagne.

Avez-vous déjà pensé, comme votre père, André Rousselet, fondateur aussi de Canal Plus, à vous lancer en politique ?

Ce n'est pas tant mon père que mon expérience personnelle qui m'a permis de me forger une opinion sur ce sujet. J'ai en effet moi-même été élu et j'ai ainsi fait un mandat de cinq ans comme conseiller municipal dans une petite commune. Cela m'a donné une idée claire du dévouement qu'il faut avoir pour s'occuper de la chose publique et j'en ai gardé beaucoup d'admiration pour les femmes et les hommes qui s'engagent pour servir leur pays et leurs concitoyens.

Je suis pour ma part un entrepreneur, comme mon père l'était, qui s'intéresse avec beaucoup d'attention à la vie politique de son pays tout en ayant conscience d'appartenir au monde de l'entreprise.

Qu'attendez-vous du législateur ?

J'ai le plus grand respect pour les législateurs qui, dans un environnement particulièrement complexe, travaillent à construire chaque jour, sur tous les sujets, des textes de lois qui soient les plus en adéquation possible avec l'intérêt général. C'est un défi immense qu'il leur faut relever en permanence et je pense que nous n'en avons pas toujours bien conscience. Le rôle du législateur doit être également de veiller à ce que les règles qu'il édicte soient respectées. Cela implique souvent de s'opposer à des intérêts particuliers parfois puissants. Mais le respect de l'intérêt général est à ce prix.

La régulation des Etats est-elle crédible lorsque la circulation de l'information n'a pas de frontière ?

Elle est plus indispensable que jamais ! Aujourd'hui certains acteurs privés ont



entre leurs mains un pouvoir immense. Les états sont les garants de l'intérêt général et leur mission est d'assumer un rôle de régulateur et de nous protéger des dérives qui peuvent être la conséquence directe de la trop grande puissance d'organisations privées.

L'Intelligence Artificielle, l'accès aux Data... facilitent le quotidien des citoyens mais aussi un accès presque « impudique » à la vie privée. Est-il encore possible d'éviter les excès ? Comment appréhendez-vous l'accès aux données « temps réel » prévu dans le projet de loi d'orientation mobilités (LOM) ?

Je pense qu'il faut être extrêmement prudent sur un tel sujet. On parle de donner un libre accès à des informations qui sont stratégiques pour une entreprise mais aussi de permettre une forme d'intrusion dans le quotidien des chauffeurs. Les nouvelles technologies sont évidemment de formidables outils pour apporter aux consommateurs plus de services, plus de choix ainsi que l'accès à de nouveaux usages. Mais leur développement doit se faire sans mettre en péril certains équilibres de la vie des entreprises dont il convient de tenir compte si l'on ne veut pas risquer de biaiser la compétition économique ou de méconnaître certains droits des employés tout comme des consommateurs.

La loi PACTE a ajouté la notion Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pensez-vous qu'il appartient à une entreprise de s'impliquer dans les enjeux sociaux et environnementaux de la société ?

Il n'est plus possible de s'y soustraire. Les citoyens-consommateurs attendent aujourd'hui des entreprises, à raison, qu'elles s'engagent dans la société. C'est pourquoi nous avons été, dès 2007, les premiers en Europe à proposer une offre de taxis green. Plus du tiers de la flotte de G7 est d'ailleurs aujourd'hui composé de voitures électriques ou hybrides. C'est une manière pour nous d'affirmer notre engagement pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de donner une vraie valeur ajoutée sociétale à notre activité économique.



ZOOM SUR

CENTTHOR, N° 1 SUR LE PODIUM



Centthor est aujourd'hui leader français et européen des aménageurs de structures éphémères

Sur une petite menuiserie familiale située dans les Yvelines, Centthor s'est construit une dimension internationale jusqu'aux USA. De son siège dans l'Essonne, il a ouvert trois bureaux à Shanghaï, Dubaï et Istanbul.

Depuis plus de trois décennies, cette PME est au service du CAC 40, et des secteurs de l'armement, de l'automobile, de l'horlogerie et de la mode mais aussi de l'Elysée, des mairies et des régions.

Centthor a développé son expertise autour de 3 pôles majeurs : les salons, les marchés publics et l'événementiel.

Centthor crée des espaces éphémères, des stands, qui sont autant de vitrines de sociétés telles que Renault, client historique, PSA, le groupe Dassault, Thalès, Safran, des clients fidèles depuis de nombreuses années.

Il monte des structures pour le Ministère de la Défense, le Ministère des affaires étrangères, l'Otan, il intervient au salon du Bourget et parmi ses dernières réalisations marquantes, la COP 21, le G8, le G20, le G7 à Biarritz en 2019.

Centthor maîtrise toute la chaîne : de la conception à la production

Son siège de 5000 m² à Wissous dans l'Essonne est le centre névralgique de cette entreprise qui a internalisé tous les métiers de la création, la fabrication, l'aménagement, le montage et le démontage de structures éphémères.

Rien n'est sous-traité, tout est produit en France par des hommes qui détiennent un savoir-faire unique, garants d'un travail de goût et de précision, haut de gamme. Aussi, quand on franchit la porte de Centthor, on rencontre les créatifs qui imaginent le design des espaces, les bureaux technique & études qui valident la faisabilité des projets, et l'on admire le travail d'un tapissier, on découvre là un serrurier, là un menuisier et l'un des derniers ateliers de peinture en laque de France.



G7 - Biarritz, août 2019



Stand Dassault - SIAE 2019



Siège social - Wissous



Bureau d'étude technique



Atelier de laquage

Une entité à taille humaine

Société familiale fondée par Gilles Coulon, Centthor s'est construit sur des valeurs qui sont autant de piliers de l'entreprise : la création, le savoir-faire, la précision, la proximité, la confiance et la fidélité. Bien qu'il ait une envergure internationale, Centthor reste une entreprise à taille humaine et chaque client a face à lui un interlocuteur unique, expert technique qui le conseille, l'accompagne et assure le suivi de A à Z. Grâce à ses partenariats exclusifs avec les meilleurs professionnels du son et de l'image, Centthor livre clé en main un stand ou un événement où qu'il soit.

Mais comment créer de l'éphémère dans une démarche de développement durable ?

Tout est fabriqué localement pour limiter le transport des structures et réduire les émissions de CO₂. Centthor stocke pour ses clients les éléments d'un stand ou d'un événement récurrent pour les réutiliser l'année suivante. Il contrôle les débits de bois pour limiter les quantités et les utiliser à leur juste valeur. Enfin, il récupère tous les matériaux non réutilisables, les trie et les recycle à Wissous.

CENTTHOR contribue au développement durable et réduit son empreinte carbone :

- Utilisation exclusive de bois européens et certifiés « PEFC » issus de producteurs qui assurent le reboisement
- Utilisation de panneaux MDF (Medium Density Fiberboard) issus de récupération et traitement de ses propres déchets de bois
- Utilisation d'outils informatiques permettant un « calepinage » fin, et donc la réduction des chutes lors de la découpe du bois
- Tri sélectif des déchets divers
- Contrats cadres pluri-annuels avec ses clients, réutilisation et transformation, autant que possible, des éléments fabriqués et stockés par ses soins pour leurs nouveaux projets
- Organisation de la production, choix des fournisseurs, des partenaires, techniques de fabrication, permettant de réduire les masses transportées.
- Préférence pour des matières légères par les designers et créateurs
- Lorsque Centthor est présent pour plusieurs clients sur un même événement, il mutualise les moyens de transport.

Déjà engagé dans le développement durable et l'écologie, Centthor a décidé d'aller plus loin en installant en 2016 des ruches sur les pelouses de son site de Wissous. Une manière de montrer l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés pour l'environnement, et de fédérer les équipes autour d'un projet interne.

C'est un apiculteur travaillant en Essonne et dans la région de Tours qui a été choisi, une manière aussi pour Centthor de valoriser le tissu économique local.

CENTTHOR EN CHIFFRES

300

projets par an

60 %

des projets en France et 40 % dans le reste du monde

80

employés permanents

5 000m²

d'ateliers à Wissous

15 000m²

d'espace de stockage

40 M€

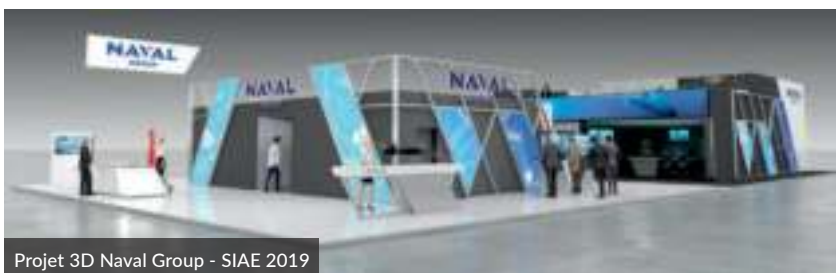
de CA en 2018

10 %

du CA correspond à l'aménagement d'espaces intérieurs pour les entreprises



Award de l'excellence remis par Carlos Tavaréz, CEO de PSA, à Centthor pour l'ensemble des projets réalisés pour le groupe le 13 juin 2019



Projet 3D Naval Group - SIAE 2019

**1 rue Didier Daurat
91320 Wissous
Tél : 01 69 74 00 00
Contact : Alexandre Coulon
Centthor.com**

CARTES SUR TABLE

L'AIDE AUX AIDANTS DE L'OCIRP

QUELLES SOLUTIONS POUR LES SALARIÉS AIDANTS ? UNE QUESTION DE SOCIÉTÉ

Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le Président Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de « construire des droits » pour les aidants familiaux. Il faudra notamment « leur bâtir une place pendant la réforme des retraites et leur construire des droits », avait dit le chef de l'Etat, évoquant « celles et ceux, souvent les femmes, qui ont mis entre parenthèses ou sacrifié leur vie professionnelle pour s'occuper d'un enfant en situation de handicap, d'un proche, une personne de la famille devenue dépendante ». Dès le lendemain, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn confirmait les annonces et évoquait des mesures en vigueur « début 2020 ». Le Premier ministre, Edouard Philippe a précisé qu'elles feront partie du prochain projet de loi bioéthique présenté cet été. Aux côtés de l'OCIRP, Génération Entreprise – Entrepreneurs associés fait un point d'étape sur cette question de société qui touche la plupart des familles un jour ou l'autre.

Le nombre des aidants non professionnels en France est estimé aujourd'hui entre 8 et 11 millions (source BVA), dont une majorité de femmes. Près de la moitié des aidants familiaux travaillent, soit 4 millions de personnes. Les missions assumées en tant qu'aidant peuvent être de différentes natures. 74 % des aidants informels dispensent des soins quotidiens. Ils peuvent en outre effectuer des tâches ménagères et administratives, être accompagnant lors de déplacements...

Surmenage, solitude, problèmes de santé, perte financière...les problématiques soulevées par le « statut d'aidant » sont prises en considération depuis peu.

En septembre 2018, le Premier ministre a annoncé la nomination de Dominique Libault, Président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, pour animer les réflexions sur le grand âge et la perte d'autonomie en vue du projet de loi de 2019. La question des aidants fait légitimement partie des thématiques traitées au sein des groupes de travail.

Quelles réponses apporter à la fois à l'employeur et au salarié aidant d'un proche en situation de perte d'autonomie ?

Selon le baromètre OCIRP autonomie 2018, 54 % des salariés aidants souhaitent des aménagements d'horaires de travail, le maintien des droits sociaux, le renforcement de l'aide au répit et la création de congés rémunérés. Plus des deux tiers des personnes interrogées jugent primordial ou important le risque de perte d'autonomie.

Alors que près de 80 % des Français sont conscients de ne pas être prémunis financièrement, l'assurance complémentaire est en tête des solutions de financement de la perte d'autonomie.

Avec des salariés aidants toujours plus nombreux, c'est un enjeu de taille pour la société tout entière. Plus que jamais, la situation et l'accompagnement des salariés aidants sont des préoccupations que les entreprises sont amenées à prendre en compte. **S'emparer de cette question constitue un levier de performance économique et sociale.**



LA SOLUTION COLLECTIVE GARANTIT LA MUTUALISATION ET LA SOLIDARITÉ

OCIRPAIDANTS, c'est mettre en place pour les salariés une garantie collective négociée au sein de la branche professionnelle ou de l'entreprise, sans sélection médicale, assortie d'une aide financière pour soutenir les aidants d'un proche en situation de perte d'autonomie. Cela permet aux aidants salariés de mieux aider leur(s) proche(s) (parent, conjoint, concubin, partenaire de PACS) ou de bénéficier d'un répit. Avantages côté employeur : avec des congés identifiables et contrôlables, il évite l'absentéisme non maîtrisé, le « présentéisme » (être dans l'entreprise avec l'esprit ailleurs) et favorise la qualité de vie au travail... La nouvelle garantie permet ainsi de concilier performance économique et performance sociale.

LES AIDANTS



QUI SONT LES AIDANTS ?



4 300 000
aidants de proches
en perte d'autonomie



57%
sont des
femmes

AU QUOTIDIEN...



LES RISQUES MAJEURS



SURMENAGE, SOLITUDE, DÉPRESSION,
ET PERTE FINANCIÈRE
SONT LES RISQUES LES PLUS COURANTS

LA PERTE D'AUTONOMIE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ



1,4
million
2015

2,3
millions
2060

NOUS SERONS DE PLUS EN PLUS
NOMBREUX À ÊTRE CONFRONTÉS
À CETTE SITUATION D'AIDANT

L'OCIRP

Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif, assureur à vocation sociale, l'OCIRP innove depuis plus de 50 ans avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. 6,3 millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Ces contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, un accompagnement social et des services dédiés.



NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT

LE LOT

« Une terre où les racines sont si profondes
qu'elles donnent des ailes »,
par **Aurélien Pradié**





AURÉLIEN PRADIÉ,

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT DU PAYS...

Fils de gérants d'une petite entreprise familiale de négoce de noix, je poursuis des études de Droit à la Faculté de Toulouse. Je rejoins ensuite les effectifs d'Andros dans le Lot, à Biars-sur-Cère, entreprise spécialisée dans la transformation de fruits et de laitages. J'y apprend le goût pour l'industrie et l'agroalimentaire.

A la même période, je débute mon engagement dans la vie publique en étant élu conseiller général, sur mon canton natal de Labastide-Murat. J'ai alors 21 ans. Une campagne atypique menée au guidon de ma mobylette, et remportée au premier tour de scrutin face à mon ancien instituteur.

En 2014, je suis élu maire de Labastide-Murat, et Président de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat. Au cours de cette fonction, j'ai notamment implanté un Pôle de Santé sur la commune.

En 2016, je fonde avec mes collègues la commune nouvelle Cœur-de-Causse.

En 2015, je suis élu conseiller régional d'Occitanie. Je siége à la Commission emploi, formation professionnelle et apprentissage, ainsi que dans la Commission agriculture et appels d'offres.

Lors des élections législatives de 2017, j'ai le bonheur de devenir député de la première circonscription du Lot, face au candidat La République en Marche. Cette élection est qualifiée de « surprise » ou « d'anomalie » dans cette terre lotoise historiquement ancrée à gauche. Débute alors une nouvelle aventure républicaine...

En octobre 2018, je défends à l'Assemblée nationale une proposition de loi en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école. Ce sujet est

un combat personnel et politique que je ne cesse de mener.

En 2019, c'est au nom du groupe Les Républicains et de mes collègues que je dépose et défends une Proposition de loi visant à agir contre les violences conjugales et les violences au sein de la famille. Elle prévoit notamment la réduction du délai de délivrance des ordonnances de protection (le ramenant à 6 jours), et la généralisation du bracelet anti-rapprochement. Elle est votée à l'unanimité en octobre par l'Assemblée nationale, et est adoptée en novembre par le Sénat. Une étape marquante pour notre vie parlementaire et la lutte contre les violences conjugales. Mon parcours ressemble au Lot et aux Lotois : surprenant, parfois bousculant mais toujours fidèle avec des attaches profondes au terrain et à ses valeurs humaines.



ZOOM SUR LA CIRCONSCRIPTION

La première circonscription du Lot est l'une des 2 circonscriptions législatives françaises que compte le département.

Située en région Occitanie, elle compte 10 cantons, environ 90 000 habitants et la ville principale est Cahors.

C'est un territoire classé rural et agricole, où l'industrie crée des emplois.

Les terres du Lot, qui alternent forêts et prairies, favorisent l'exploitation et l'élevage notamment bovin et ovin.

Au Sud du département, dans le Quercy Blanc, les plateaux sont consacrés à la production des céréales-oléagineux, du melon, de la prune et du tabac.

La Vallée du Lot est bordée par les cultures légumières et le vignoble en aval de Cahors dont les vins sont connus dans le monde entier.

C'est un département touristique, notamment réputé pour ses grottes (Pech Merle à Cabrerets) et nombreux gouffres (Padirac), contenant souvent des peintures pariétales.

85 sites de plongée souterraine y sont répertoriés, ce qui, dans ce domaine, en fait le deuxième lieu au monde après le Yucatan, au Mexique. Autoire, Loubressac, Saint-Cirq-Lapopie, Capdenac-le-Haut, Cardaillac ainsi que Carennac ont été classés parmi les plus beaux villages de France.

Avec son ciel nocturne vierge de toute pollution lumineuse, le fameux Triangle noir du Quercy est un lieu d'observation particulièrement privilégié qui accueille depuis quelques années un tourisme astronomique croissant.



UN SUCCÈS DURABLE, UNE EXIGENCE À LONG TERME

Fort de 70 ans d'innovation, Sermati développe une double expertise dans l'ingénierie et la fabrication. De la conception, au bureau d'études, jusqu'au contrôle, Sermati propose des solutions intégrées, clé en main, pour les grands donneurs d'ordres de tous les secteurs industriels et de technologies de pointe : aéronautique, défense, spatial, énergie et pétrochimie, ferroviaire. Sermati conçoit, fabrique et intègre des lignes d'assemblage, des sous-ensembles mécaniques complexes et usine des pièces à très forte valeur ajoutée. Avec sa capacité propre de production interne, Sermati est capable de répondre de façon autonome aux volumes de commandes les plus importants. Sa supply-chain, un réseau réactif et maîtrisé, lui permet de doubler ses capacités de production. Ainsi, sa puissance industrielle développée à la carte lui assure des performances coût/qualité/délai optimales.

1949 - Fondation du cœur de compétences : ingénierie et fabrication

Robert Destic crée le bureau d'études Sermati à Paris, spécialisé dans la conception d'outillages de fabrication et de contrôle. Sermati développe rapidement son activité et ouvre l'atelier de fabrication, complémentaire au bureau d'études.

1966 : Développement et spécialisation dans l'aéronautique et les technologies de pointe

Implantation de Sermati à Saint-Céré, dans le Lot, région natale de Robert Destic. Sermati élargit son activité aux secteurs de la machine spéciale et des bancs d'essais, principalement pour l'aéronautique. L'entreprise étoffe son offre dans les domaines de technologies de pointe.

2000 : Nouveau développement dans les sous-ensembles mécaniques complexes et l'usinage de pièces à forte valeur ajoutée.

Sermati poursuit son évolution en complétant ses compétences avec l'usinage de pièces et de sous-ensembles (grandes et moyennes dimensions, métaux durs), pour de nouveaux secteurs d'activité.

Une volonté de croissance durable

En France, le site Sermati de Saint-Céré est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Chaque décision de l'entreprise est pensée dans son développement à moyen et long terme, en considération des exigences en matière de sécurité et d'environnement, et contribue à son succès durable.



LA FORÊT D'IDÉES



Lendou Bois Emballage est une entreprise familiale située dans le Sud-Ouest de la France.

L'entreprise conçoit, fabrique et commercialise de nombreux modèles d'emballages en bois dédiés à contenir des aliments (fromages, confiseries, chocolats, truffes, produits du terroir, foie gras, saumon...), mais aussi des conditionnements destinés aux cosmétiques, textiles, objets d'art, et d'une façon plus générale elle fabrique des emballages répondant à des demandes spécifiques.

Le bois utilisé pour la fabrication est le peuplier : un bois cultivé, écologique, respectueux du développement durable, 100 % naturel, 100 % revalorisable et apte au contact alimentaire.

Ses clients sont basés en France et à l'international.

Par le choix de ses matières premières, de ses process de fabrication, de son profond attachement à la qualité, et d'une forte adhésion de tous ses collaborateurs aux valeurs de l'entreprise, Lendou Bois Emballage ne se définit pas comme une usine ; mais comme une manufacture au sens littéral du mot.



L'ACTEUR DES GRADINS

En 1958, Jacques Hugon, la trentaine, reprend avec son épouse une petite entreprise de serrurerie basée à Cahors. Très vite, l'activité se développe auprès des collectivités, notamment à partir de structures de jeux pour enfants et de matériel sportif : tourniquets, balançoires, toboggans, cages de buts... Le marché franchit allègrement les limites du département, pour prendre une dimension régionale.

Une saga familiale sur trois générations

En 1970, Pierre, fils de Jacques, intègre l'entreprise et l'activité se poursuit en augmentant sa cadence de production.

En 1981, Pierre Hugon reprend l'entreprise. En 1985, l'entreprise quitte le centre-ville et vit son premier déménagement pour s'installer quartier de la Beyne. À ce moment-là, Jacques et Pierre Hugon concentrent leurs activités dans la fabrication d'équipements sportifs et de tribunes.

En 1998, à 70 ans passés, Jacques Hugon fait valoir ses droits à la retraite et Jean Huguon, qui n'a pas encore 20 ans, entre officiellement dans l'entreprise. A ce moment-là, l'entreprise a besoin d'élargir son espace de travail et opte pour une nouvelle implantation. Sans toutefois quitter Cahors, elle s'installe quartier de Regourd, route de Mercuès. Cette période fixe un nouveau cap, avec l'arrêt de la fabrication des équipements sportifs. En 2011, Jean Hugon reprend l'entreprise.

Service industriel et flexibilité artisanale

Cheval de bataille de l'entreprise Hugon : les tribunes télescopiques, fixes ou démontables. La tribune télescopique outre le confort des assises apporté aux spectateurs, une fois ses éléments repliés, occupe une surface réduite. Les tribunes et gradins sont conçus sur mesure tant en termes de dimensions, de types de finition que d'utilisation de matériau. La société

Hugon réalise également la pose de sièges sur béton de gradins.

La société Hugon met en avant un savoir-faire, qui lui ouvre des portes partout en France et à l'étranger. Les tribunes Hugon équipent salles polyvalentes, salles de sport et salles de spectacle. De la tribune de 30 places pour un petit gymnase jusqu'au Palais des sports de 10 000 places et plus, les tribunes Hugon connaissent un vif succès qui a placé l'entreprise en position de leader sur le marché français.

Depuis 6 ans, la société Hugon est installée à Mercuès, zone des Grands Camps, dans des locaux comprenant le bureau d'études, les ateliers de découpe de métal, soudure, peinture, conditionnement, et services administratifs. Une superbe infrastructure dans laquelle Jacques Hugon s'est vu remettre le 27 janvier dernier l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite, des mains du Préfet du Lot.



LA TRADITION DES SAVEURS

Savez-vous ce qu'est une mique ? Vous donnez votre langue au chef ? Alors direction le Restaurant Mourgues dans le petit village de Peyrilles, où vous goûterez à cette spécialité quercynoise, connue depuis le Moyen-âge : une boule de pâte à pain briochée cuite dans une soupe aux choux et servie avec les légumes et le petit salé.

Jean-Claude Babet tient la recette de son arrière-grand-mère, c'est dire si elle est bonne ! Si vous n'aimez pas la mique, vous vous consolerez avec d'autres plats traditionnels tels le confit de canard, le magret, le coq au vin, les escargots, la tête de veau, le cassoulet, la tarte aux cèpes, la salade de gésiers et les desserts (maison bien sûr) comme la mousse aux noix, la tarte au citron meringuée ou l'anguille aux pommes.

Jean-Claude et Véronique Babet, qui ont repris il y a plus de trente ans l'auberge rustique familiale, sont demeurés fidèles aux traditions locales dans ce qui est devenu le temple des recettes régionales lotoises au cœur de ce charmant petit bourg médiéval proche de Gourdon, en lisière de la Bouriane. C'est dans ce cadre chaleureux et convivial qu'ils vous accueillent en toute simplicité, mais un conseil ne tardez pas pour faire vos réservations, car ils affichent souvent complet.



UNE ENTREPRISE À CROQUER !

Née du rachat de la Biscuiterie Bord en 1989 par Jean-Marie et Chantal Robert, la Biscuiterie Fine de France s'est d'abord spécialisée dans la meringue en proposant ses produits aux industriels glaciers. La société s'est rapidement développée en occupant un nouveau bâtiment dès 1992 au Montat, aux portes de Cahors.

L'entreprise a fait évoluer son outil industriel et a diversifié sa gamme afin de répondre aux attentes de ses clients.

Très vite, ces nouveaux produits intéressent tout type d'industrie agroalimentaire, mais également la GMS (au rayon boulangerie/pâtisserie) ainsi que des intervenants majeurs de la RHD (restauration hors domicile).

Face à la demande grandissante d'acteurs dans le monde de l'épicerie fine, la Biscuiterie propose également des produits conditionnés.

Le savoir-faire de la Biscuiterie Fine de France se résume en trois mots : qualité, adaptabilité, flexibilité en privilégiant la satisfaction de ses clients.

En effet, leur savoir-faire artisanal leur permet de réaliser de petites séries sur des produits très spécifiques et leurs outils de production de répondre à des grandes séries industrielles. De plus, la Biscuiterie fabrique des formulations spécifiques répondant à des cahiers des charges précis en termes de contraintes et d'innovation (biscuits diététiques, meringue innovante...).

Soucieux de répondre aux besoins de ses clients, Biscuiterie Fine de France adopte une démarche Clean Label depuis de nombreuses années, privilégiant des listes d'ingrédients courtes et peut proposer un grand nombre de leurs références avec des ingrédients issus de l'Agriculture Biologique.

En quelques chiffres, la Biscuiterie Fine de France c'est une trentaine de collaborateurs qui fabriquent plus de 300 références à travers 8 catégories de produits afin de livrer plus de 100 clients à travers l'Europe. C'est aussi une croissance à deux chiffres depuis 2017 et un service de recherche et développement actif qui lui ont permis de déposer 3 brevets et modèles ces deux dernières années.

Elle reste cependant très ancrée dans la vie locale depuis de nombreuses années et n'hésite pas à s'engager auprès d'associations comme Cahors-Sauzet Basket, Levautosport, Lot of Saveurs, ou encore AFM Téléthon.



TCHIN !

Au pays d'Olt, la bière a un nom... Ratz. Du nom de son brasseur, Christophe Ratz, ingénieur à l'INSA de Toulouse et ancien rugbyman. Il a installé la Brasserie Artisanale Ratz en 2001 dans le département du Lot aux portes de Cahors, après avoir acquis une grande partie de son expérience professionnelle dans des brasseries artisanales en Belgique et en Angleterre.

Sa créativité et sa passion lui ont permis de relancer la bière artisanale dans le Quercy.

Christophe Ratz a su mêler le meilleur de son savoir-faire et le respect de ce terroir

pour brasser cette bière, infusion de pur malt et de houblon aromatique.

La bière Ratz est une bière naturelle non pasteurisée. Cette recette unique par la sélection des levures lui permet d'évoluer dans l'harmonie des saveurs, au fil du temps.

Au printemps 2011, la toute nouvelle Brasserie a ouvert ses portes sur le parc d'activités de Cahors-Sud.

Il est possible de visiter la Brasserie Ratz sur réservation du lundi au samedi de

10h à 12h et de 14h à 17h afin de découvrir leur savoir-faire artisanal et authentique du brassage.

Aujourd'hui, les bières Ratz sont connues et reconnues dans le Sud-Ouest de la France par les connaisseurs de bières artisanales de grande qualité.

Cette Brasserie artisanale propose une gamme de bières classiques, blondes, brunes, ambrées, blanches, une gamme de bières bio, ainsi que des bières de saison comme la bière de Noël, la Bière St-Patrick et enfin la bière Pépita Lémon.



Rien n'est plus vivant que votre assurance vie.

L'Afer défend les conditions du contrat d'assurance vie
multisupport Afer pour tous ses adhérents.

Venez les découvrir !

- > Frais en baisse parmi les plus bas du marché
- > Adhésion dès 100 €
- > Fonds Garanti en euros performant depuis plus de 40 ans
- > Votre conseiller toujours là pour vous accompagner

L'investissement sur certains supports d'investissement présente un risque de perte en capital.



www.afer.fr

afer 

Document publicitaire, non contractuel, réalisé le 1er août 2019 par l'Afer, selon les dispositions du CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER souscrit par l'Association Afer auprès des sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris. Aviva Vie - Société Anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre. Aviva Épargne Retraite - Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 R.C.S. Nanterre.



NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT

LE HAUT-RHIN

« Un département petit par la taille
mais grand par son histoire »,
par Jacques Cattin



JACQUES CATTIN

LE BON SENS !

De mon parcours de vie, mes engagements successifs m'ont apporté une expérience qui me sert aujourd'hui pour assurer ma fonction avec pragmatisme et discernement.

Mon slogan de campagne que je partage avec mon équipe est « LE BON SENS ».

Au concept d'opposition je préfère celui de « minorité », conscient que la noble mission que les électeurs m'ont confiée est certes passionnante et exigeante mais aussi contraignante, tant les attentes et revendications de nos concitoyens sont fortes, la législation pour nos entreprises complexe au sein d'une économie mondialisée non maîtrisée.

A mi-mandat de la législature en cours, je déplore la profonde méconnaissance d'une majorité de nos concitoyens du travail de parlementaire, ce dernier étant devenu par la faute de certains médias notamment, le « bouc-émissaire » de notre société.

Mes principales satisfactions proviennent de mon travail de proximité que je partage avec mon équipe : une permanence identifiée et très réactive pour répondre et accompagner nos administrés, nos associations et nos entreprises, un lien permanent avec les municipalités, un maillage territorial et un travail en partenariat avec mes collègues conseillers régionaux et départementaux.

A ce titre, la réduction programmée du nombre de parlementaires, inspirée par les élites intellectuelles « hors sol » du pouvoir en place doit être combattue afin de pérenniser ce travail de terrain fort apprécié. Mon principal grief contre le Gouvernement est le manque de considération et de confiance envers nos élus de proximité, engendrant la recentralisation des pouvoirs et la prédominance de la technocratie.

Espérons que LE BON SENS l'emportera !

BIOGRAPHIE DE JACQUES CATTIN

Parcours d'un élu de proximité et dirigeant d'entreprise devenu député à 59 ans.

Fils de viticulteur, après l'école communale et le collège, j'obtiens mon brevet de technicien agricole option viticulture-œnologie en 1976.

Après mon année de service national, j'intègre l'exploitation viticole familiale de 6 hectares de vignes avec mon frère Jean-Marie.

Aujourd'hui, nous sommes, avec mon fils qui nous a rejoints, à la tête d'une des plus grandes entreprises privées du vignoble alsacien avec près de 40 collaborateurs.

Mon engagement professionnel m'a amené à assurer plusieurs postes dont les plus importants ont été : la Vice-Présidence de la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin, la Présidence du Syndicat des créchants d'Alsace et de la Fédération nationale des créchants produits dans les 8 régions françaises.

Mon engagement public a débuté à l'âge de 25 ans en 1983 comme conseiller municipal de mon village de Voegtlinshoffen à 10km au Sud de Colmar.

1^{er} adjoint en 1989, maire de 1995 à 2017, conseiller régional d'Alsace de 2010 à 2015 et actuellement conseiller régional Grand Est.

J'ai été suppléant de 2 députés successifs de 1997 à 2017, année de mon élection en tant que député du Haut-Rhin.

ZOOM SUR LA CIRCONSCRIPTION

La 2^{ème} circonscription du Haut-Rhin s'étend sur près de 75 kilomètres et comprend 73 communes, de Guebwiller au Sud à Sainte-Marie-aux-Mines au Nord.

De la plaine agricole, en passant par le vignoble et sa fameuse Route des Vins, ses très belles vallées qui guident le visiteur jusqu'à la Route des Crêtes à près de 1 200 mètres d'altitude.

Les paysages magnifiques, les caves, les cités médiévales, les fermes auberges de montagne, les stations de ski, confèrent à notre territoire une attractivité touristique incomparable.

LA 2^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DU HAUT-RHIN



LA MAISON CATTIN : TRADITION ET INNOVATION AU SERVICE DE L'OENOTOURISME

La maison Cattin, première maison familiale indépendante d'Alsace, spécialisée notamment dans l'élaboration de Crémant d'Alsace, se place parmi les plus anciennes entreprises familiales du vignoble avec ses 300 ans d'histoire. La famille Cattin, installée depuis 1720 à Voegtlinshoffen, à 10km au Sud de Colmar, exporte ses vins dans près de 40 pays depuis plusieurs générations.

Riche de ce savoir-faire ancestral, la famille Cattin a ouvert récemment le Belvédère, sa nouvelle cave dédiée à l'oenotourisme. Jacques Cattin fils, 12^{ème} génération de vigneron dans la famille indique que cette nouvelle cave a tout d'abord été imaginée comme un véritable lieu de vie. « Le Belvédère est un lieu d'exception intégré dans son environnement ayant pour but de partager notre art de vivre. »

Pour la famille Cattin, le vin est avant tout synonyme de convivialité, indissociable de la culture alsacienne. Le Belvédère devient donc un lieu de rencontre où peuvent se côtoyer et se mélanger différents types de visiteurs : une vaste boutique au rez-de-chaussée invite à la dégustation des 50 cuvées produites par la Maison, à l'étage, l'espace panoramique - le rooftop du vignoble - propose une sélection de vins au verre et à la bouteille accompagnés de planchettes de produits du terroir. Ce lieu entièrement équipé peut également accueillir un séminaire ou toute autre réception privée et la famille Cattin y organise notamment des « Wine-diners », des dîners de dégustation qui mettent à chaque édition en avant un chef et son savoir-faire, associés aux crus de la Maison.

Ouvert 7j/7 le Belvédère est le point de départ de nombreuses activités oenotouristiques telles que des visites de cave et du vignoble (à pied, à vélo, à vélo à assistance électrique et même à Segway® !)

Le Belvédère, original par son concept, incarne à la fois le savoir-faire de la famille



Cattin mais aussi la vision de la nouvelle génération, résolument moderne et dynamique tout en étant fière de l'histoire de la famille.

L'architecture du bâtiment, d'abord, est moderne tout en utilisant des matériaux nobles qui racontent le métier de vignerons : on y retrouve du bois, de la pierre, du verre, de l'inox... Le concept au cœur du projet est la transparence, une transparence sur le métier de vigneron, avec la volonté de partager le savoir-faire familial. « C'est pourquoi nous avons choisi d'installer un chai attenant à la boutique, derrière une grande baie vitrée » s'enthousiasme Jacques. De plus la transparence se fait bien-sûr vers l'extérieur, pour inviter le visiteur à prendre conscience que la vraie richesse est l'environnement exceptionnel aux alentours.

La terrasse impressionnante, offre un panorama exceptionnel fait de vignes, plaine,

montagnes... un véritable condensé de la région Alsace. La pièce la plus originale du Belvédère ? Le Bar en inox poli-miroir, entièrement poli à la main qui a nécessité 1000h de travail par un artisan chaudronnier d'art, unique en France. Arrondi, il reprend la forme d'une vasque à crémant, et aussi du ballon du verre à vin d'Alsace. Son aspect aérien rappelle aussi la bulle de crémant. Il invite naturellement à venir déguster la grande variété de vins produits par la Maison Cattin.

- Située dans le Sud de l'Alsace à 40min de Bâle, 1h de Strasbourg, proche de l'Allemagne et de la Suisse
- Plus de 50 cuvées différentes
- Cave ouverte 7j/7 de 10h à 19h
- Visites de caves et du vignoble, dégustations commentées...
- Possibilité de privatiser l'espace de réception panoramique (réception, séminaires, ...)

FERME MOOTSCH-GOLLENTZ

La ferme Mootsch-Gollentz est une structure (EARL) familiale créée en 1995 de la fusion de deux exploitations, celles de David Gollentz et de son beau-frère Alexandre Mootsch.

L'exploitation consiste en un élevage laitier de 50 vaches laitières, 200 hectares de polyculture dont 120 hectares de céréales (le reste en prairies pour l'élevage laitier) ainsi que 4,5 hectares de vignes.

Face à la baisse constante des cours du lait, l'exploitation a pris le tournant de la diversification et de la transformation. Sandrine Gollentz, l'épouse de David, rentre ainsi dans l'activité en 2006 puis c'est au tour de Bénédicte Mootsch, sa belle-sœur, en 2013.

En 2011, l'entreprise investit dans la construction d'un laboratoire pour la fabrication de yaourts par les deux jeunes femmes.

La ferme se diversifie au fil des années avec de nouveaux produits, dont les flans et les fromages frais et prochainement des préparations pour la réalisation des tartes flambées, spécialité alsacienne de référence.

Avec 4 unités temps plein (les deux couples ainsi qu'un ouvrier agricole), l'exploitation commercialise ses produits dans tout le département du Haut-Rhin : super et hypermarchés, hôtels, cantines de lycées et collèges.

La famille Mootsch-Gollentz est aussi associée dans un magasin de producteurs « Cœur paysan » qui regroupe 35 producteurs et emploie 9 salariés et 1 directeur.

Chaque année, au mois d'août, la famille organise une opération ferme ouverte avec un bal champêtre qui a connu en 2019 un record de plus de 1 500 visiteurs.



CONFISERIE ADAM

Confiserie Adam, entreprise familiale alsacienne depuis 1912 a plus de 100 ans aujourd'hui. 100 ans de traditions, de savoir-faire, d'innovation continue, et surtout de gourmandise ! Valeurs fondatrices qui demeurent encore aujourd'hui. Depuis toujours la confiserie a à cœur ses clients, ou plutôt leurs papilles ! Allier plaisir gustatif, ingrédients de qualité et fabrication française, voilà le cœur de métier de la confiserie. Cœur amande, cœur noisette, cœur fruit, cœur praliné, et autres cœurs délicatement enrobés, de véritables créations gourmandes qui exalteront vos papilles.

Pour cette maison centenaire, la confiserie est une longue histoire familiale. A ses débuts elle proposait principalement de la dragée, produit historique, fabriquée à base d'amandes d'Italie, de France et d'Espagne, de noisettes ou de chocolat. Rapidement, la gamme s'est étoffée avec un assortiment de produits de plus en

plus originaux et gourmands. Aujourd'hui la gamme Adam Confiserie se compose de trois familles de produits : les dragées, les enrobées chocolats et les confiseries. Confiserie Adam a également récemment agrandi sa gamme de produits avec des gourmandises labellisées Agriculture Biologique.

L'entreprise créée en 1912 par la famille Adam est devenue une PME dynamique au centre de l'Alsace employant près de 40 personnes, et ayant su conserver son caractère artisanal. Le parc machine Confiserie Adam s'adapte régulièrement pour répondre aux exigences du marché et aux envies des consommateurs.

L'entreprise a la capacité d'enrober un éventail large de formes et de textures pour ainsi proposer des gourmandises innovantes et originales. Un cœur coulant enrobé de chocolat, une prouesse technique possible... et délicieuse !

Ce savoir-faire rare et précieux est reconnu au niveau national, Confiserie Adam est certifiée EPV pour Entreprise du Patrimoine Vivant, label qui distingue les entreprises françaises aux savoir-faire d'excellence. Cette certification est décernée uniquement à une poignée d'entreprises françaises dont Confiserie Adam fait partie, une réelle fierté et une reconnaissance pour toute l'entreprise.

La tradition mêlée à la créativité que l'on additionne au savoir-faire centenaire de l'entreprise, voilà la recette du succès de Confiserie Adam.

La prochaine étape ? Poursuivre la dynamique d'innovation et de développement pour promouvoir la confiserie française et son savoir-faire unique et continuer de faire rayonner les valeurs de partage, de tradition, de qualité et d'innovation de Confiserie Adam et de la France au-delà des frontières.



ENERIOS : UNE HISTOIRE DE CONVICTIONS

Penser, créer, imaginer, propulser, construire et reconstruire... Chez Enerios, rien n'est figé tout est propice au changement, à la remise en question et à l'innovation.

Portés par des convictions communes, Serge Geiger, Gwenael Guichaoua, Martin Wolf et Jun Roynard ont créé Enerios, une entreprise autour du développement des projets solaires pour les professionnels qui veulent agir et changer leur mode de consommation énergétique.

Ces quatre artisans associés se positionnent comme de véritables experts dans le domaine du bâtiment grâce à une solide réputation dans les énergies renouvelables, et désormais solaire.

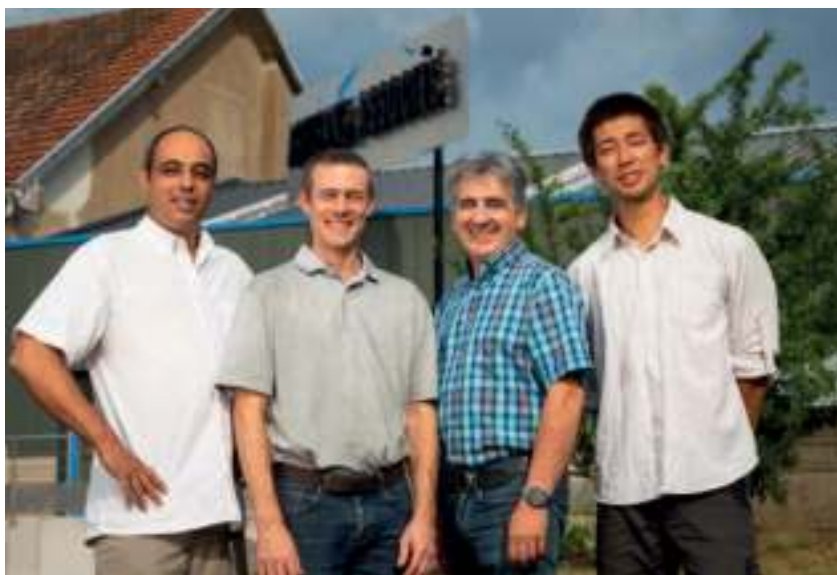
Plus qu'une entreprise, un état d'esprit !

En collaboration avec les collectivités, la grande distribution, les groupements citoyens, ou les secteurs agricole comme industriel, Enerios accompagne de l'idée à la réalisation dans la transition énergétique.

Consommez 100 % local avec Enerios !

On y pense peu et pourtant c'est possible de privilégier les circuits courts quand on parle d'énergie. Produire soi-même son énergie et localement, c'est avoir la garantie de maîtriser l'approvisionnement et le coût de son électricité.

De cet engagement découlent 3 valeurs fortes que ces chefs d'entreprise portent fièrement : l'ouverture, l'excellence et la simplicité.



RELEVER SANS CESSE DE NOUVEAUX DÉFIS : LA FORCE ET L'IDENTITÉ DE BURGER

Créée en 1847, l'entreprise familiale, toujours dirigée par la 6^{ème} génération, a écrit une saga industrielle française exceptionnelle à partir de son berceau alsacien du « Val d'Argent », à mi-chemin entre Strasbourg et Mulhouse.

Aujourd'hui, la société affirme un savoir-faire unique dans l'art de travailler le bois tout en cultivant sa différence d'entreprise indépendante tournée vers l'innovation, avec un service R&D intégré.

Grand nom européen des ouvrages en bois pour l'aménagement intérieur comme extérieur, l'entreprise qui a rêvé et créé les maisons archi-design Booa a toujours su s'adapter, saisir les opportunités et négocier les virages à prendre.

En 2017, l'investissement d'une nouvelle machine numérique qui travaille l'aluminium, pour la fabrication de nos garde-corps, a été fait suite à l'obtention d'un

nouveau contrat avec l'un des plus grands groupes de bricolage européen. Cette capacité à relever sans cesse de nouveaux défis fait la force et l'identité de Burger.

L'engagement est omniprésent. Une réflexion mais aussi des actions quotidiennes !

L'enjeu est énorme et nous devons participer et encourager chaque acteur à changer son mode de fonctionnement. C'est une évidence : quand on aime le bois, on aime la nature et les hommes qui l'habitent. Que nos matières premières soient issues de forêts bien gérées ne suffit pas, c'est tous les jours que nous agissons pour l'environnement. En commençant par le nôtre : des nouveaux locaux à haute qualité environnementale (chauffé au bois, cela va sans dire !), des navettes de transport internes... Comme dans toutes les grandes familles, Burger prend soin des siens.



NOS MARQUES

- **Burger**
aménagement de la maison
- **Jardipolys**
aménagement du jardin
- **Grad by You**
la terrasse à clipser soi-même !
- **Booa**
constructeur maisons archi-design
- **Grad**
la terrasse nouvelle génération !



LE PLASTIQUE RECYCLÉ CHEZ CRISTALINE, UNE RÉALITÉ DEPUIS 10 ANS !

C'est pour ses qualités de grande eau de source à petit prix et son engagement pour l'environnement que Cristaline est l'eau préférée des Français. Depuis 25 ans, l'entreprise œuvre pour réduire l'empreinte environnementale de son activité. Dès 2009, elle a créé sa propre usine de recyclage de plastique PET (PolyÉthylène Téréphtalate) afin de produire elle-même le plastique recyclé de ses bouteilles. Aujourd'hui, 10 ans après, le bilan de cette initiative écologique inédite est exemplaire.

Du plastique recyclable au plastique recyclé

Le PET est le plastique utilisé dans la fabrication des bouteilles d'eau. 100 % recyclable, le PET était, il y a 10 ans, majoritairement recyclé pour d'autres usages (textiles polaires, matériaux isolants). En créant sa propre usine de recyclage du plastique, Cristaline a souhaité pouvoir l'intégrer dans la fabrication de ses bouteilles d'eau. Aujourd'hui, 100 % des bouteilles de Cristaline 1,5 L contiennent au minimum 25 % de plastique recyclé :

c'est le cercle vertueux de la bouteille recyclable à la bouteille recyclée !

Cristaline fabrique depuis 10 ans le plastique recyclé de ses bouteilles

Cristaline est la seule société française d'embouteillage d'eau qui fabrique son plastique recyclé. L'usine Roxpet, située à Lesquin (dans le Nord), était une véritable innovation il y a 10 ans, on y transforme le plastique des bouteilles vides collectées en nouvelle matière recyclée de qualité alimentaire. Avec le plastique recyclé, les usines Cristaline peuvent alors fabriquer de nouvelles bouteilles. Au total, ce sont jusqu'à 16 000 tonnes de plastique recyclé qui sont produites par l'usine Roxpet chaque année.

Des machines pour collecter des bouteilles vides

En installant, depuis 2015, 86 machines de collecte de bouteilles vides sur les parkings des hypermarchés, Cristaline participe à faire progresser le taux de recyclage en France !



Eric Decker,
Directeur de
l'usine VALON

« Nous avons la chance d'être dans un écrin de nature au cœur du parc naturel du ballon des Vosges. »

« A la source Valon, à Metzeral, nous embouteillons de l'eau de source Cristaline. Afin de préserver pour les années à venir la qualité exceptionnelle de notre eau de source, nous avons mis en place un partenariat avec les agriculteurs des environs et créé une usine de compostage afin de généraliser les bonnes pratiques d'épandages et de culture sans pesticides, pour préserver la qualité de nos eaux souterraines. »



TARIK BENTABET, UN CONSEIL AVISÉ AUPRÈS DES ÉLUS



Tarik Bentabet dirigeant de la société FTB CONSILIUM

Le parcours d'un amoureux de la France

Pupille de la nation, orphelin d'un père officier des douanes assassiné en Algérie en 1962, Tarik Bentabet a eu la chance d'avoir été pris en charge à l'âge de 4 ans par les Œuvres des Douanes dans le Loire-et-Cher où il y a reçu une éducation et une formation professionnelle.

Homme de réseau, il a toujours été au contact de politiques et de chefs d'entreprises, tant en France qu'en Chine où il entretient des relations au plus haut niveau.

Son parcours est jalonné de rencontres qui ont révélé très tôt son intérêt pour la chose politique ; Michel Debré, père de la Constitution, Serge Dassault, capitaine d'industrie d'une rare clairvoyance, qui a su lui donner de précieux conseils. Autant de belles personnalités qui ont marqué de leur empreinte la France d'aujourd'hui.

3^e Dan de karaté, il fait preuve de rigueur et de combativité, en respectant l'autre même dans l'adversité, et il sait que de la confrontation naît un échange qui aide à progresser.

Conseiller les élus en toute sincérité

Tarik Bentabet a su engager un dialogue avec les élus locaux et nationaux pour toujours mieux saisir leurs enjeux et apporter des réponses pertinentes. A leur contact son métier est devenu une vraie passion.

Quelle solution apporter aux friches industrielles, comment valoriser le foncier dans la commune, comment intégrer l'innovation, l'Intelligence Artificielle, les technologies de pointe dans les constructions de demain ? Autant de problématiques partagées par nombre d'élus et néanmoins très complexes.

Tarik Bentabet mène des échanges avec les villes, les communautés de communes, les départements, les régions, où il développe des projets répondant aux enjeux, qu'ils soient locaux ou nationaux, aux besoins du Territoire et des administrés et aux contraintes économiques et budgétaires.

Accompagner avec pragmatisme

Tarik Bentabet est le maillon fort d'un échange sincère et productif entre les élus et les professionnels du secteur. Connaissant parfaitement ces deux

mondes qui se côtoient mais n'ayant pas les mêmes codes, il intervient pour faciliter les échanges et élaborer un projet conforme à leur attente.

Tarik Bentabet représente en quelque sorte la courroie de transmission entre les élus, leurs collaborateurs, les professionnels des secteurs immobiliers et bancaires.

Il constitue des équipes ad-hoc parfaitement en adéquation avec les projets validés. Promoteurs, architectes, tous les corps de métier sont réunis autour d'un programme conforme aux objectifs et aux budgets alloués, que ce soient des immeubles de logements, des bureaux, des résidences seniors, des résidences étudiantes, des installations sportives...

Il s'entoure de professionnels à son image, disponibles, experts, des entreprises de taille moyenne très réactives d'un point de vue opérationnel.

Opérer un suivi complet avec énergie

Tarik Bentabet assure un suivi jusqu'à la livraison. Homme de terrain, il évalue le travail engagé et veille à ce que les conventions entre les parties soient respectées.

LES 163 PARLEMENTAIRES

MEMBRES DE GÉNÉRATION ENTREPRISE-ENTREPRENEURS ASSOCIÉS



Damien ABAD

Député de l'Ain
Président du groupe Les Républicains
membre de la Commission des finances



Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube
Vice-Présidente de GEEA
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, commerçante



Emmanuelle ANTHOINE

Députée de la Drôme
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, avocate



Valérie BEAUVAIS

Députée de la Marne
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire



Alexandra ARDISSON

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, coordinatrice aménagement
numérique



Olivier BECHT

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, magistrat



Julien AUBERT

Député du Vaucluse
membre de la Commission des finances,
magistrat à la Cour des Comptes



Belkir BELHADDAD

Député de la Moselle
membre de la Commission des affaires sociales,
industriel-chef d'entreprise



Sophie AUCONIE

Députée d'Indre-et-Loire
Secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
Industriel - chef d'entreprise



Martine BERTHET

Sénatrice de la Savoie
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacienne



Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Grégory BESSON-MOREAU

Député de l'Aube
membre de la Commission des affaires économiques,
Président de société

**Jérôme BIGNON**

Sénateur de la Somme
 membre de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable, avocat

**Jean-Claude BOUCHET**

Député du Vaucluse
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 gérant de société

**Jean-Marie BOCKEL**

Sénateur du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 de la défense et des forces armées, avocat

**Céline BOULAY-ESPERONNIER**

Sénatrice de Paris
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication

**Pascal BOIS**

Député de l'Oise
 Secrétaire de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, directeur d'une entreprise
 de réinsertion

**Yves BOULOUX**

Sénateur de la Vienne
 membre de la Commission des affaires économiques

**Bruno BONNELL**

Député du Rhône
 membre de la Commission des affaires économiques,
 Industriel-Chef d'entreprise

**Pascale BOYER**

Députée des Hautes-Alpes
 membre de la Commission des affaires économiques

**Emilie BONNIVARD**

Députée de la Savoie
 membre de la Commission des finances,
 cadre à la caisse des dépôts et de consignations

**Valérie BOYER**

Députée des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 cadre du secteur de la santé

**Jean-Yves BONY**

Député du Cantal
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole

**Guy BRICOUT**

Député du Nord
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 retraité de la fonction publique

**Ian BOUCARD**

Député du territoire-de-Belfort
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, cadre dans le secteur privé

**Pascal BRINDEAU**

Député du Loir-et-Cher
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 juriste consultant

**Bernard BROCHAND**

Député des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, cadre du secteur privé retraité

**Guillaume CHEVROLLIER**

Sénateur de la Mayenne
 membre de la Commission de l'aménagement du
 territoire et du développement durable, directeur de
 programmes immobiliers

**Fabrice BRUN**

Député de l'Ardèche
 membre de la Commission des finances,
 industriel-chef d'entreprise

**Paul CHRISTOPHE**

Député du Nord
 membre de la Commission des affaires sociales,
 fonctionnaire de catégorie A

**Carole BUREAU-BONNARD**

Députée de l'Oise
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées, masseur-kinésithérapeute

**Dino CINIERI**

Député de la Loire
 membre de la Commission des affaires économiques,
 consultant en sécurité

**Olivier CADIC**

Sénateur représentant les Français
 établis hors de France
 secrétaire de la Commission des affaires étrangères,
 de la défense et des forces armées, chef d'entreprise

**Eric CIOTTI**

Questeur de l'Assemblée nationale
 Député des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des lois

**Jacques CATTIN**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires économiques,
 viticulteur négociant

**Pierre CORDIER**

Député des Ardennes
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 fonctionnaire de catégorie A

**Pierre CHARON**

Sénateur de Paris
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 de la défense et des forces armées,
 consultant en communication

**Josiane CORNELOUP**

Députée de Saône-et-Loire
 membre de la Commission des affaires sociales,
 pharmacienne

**Gérard CHERPION**

Député des Vosges
 membre de la Commission des affaires sociales,
 pharmacien

**Pierre CUYPERS**

Sénateur de la Seine-et-Marne
 membre de la Commission des affaires économiques,
 exploitant agricole



Marie-Christine DALLOZ

Députée du Jura
secrétaire de la Commission des finances



Dominique DE LEGGE

Sénateur d'Ille-et-Vilaine
Secrétaire du Sénat
membre de la Commission des finances,
cadre dirigeant dans le domaine de l'environnement



Olivier DAMAISIN

Député du Lot-et-Garonne
membre de la Commission des finances, représentant
de commerce



Bernard DEFLESSELLES

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères,
ingénieur



Olivier DASSAULT

Député de l'Oise
membre de la Commission des affaires étrangères,
Président de sociétés



Rémi DELATTE

Député de Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires économiques,
agriculteur



Claude DE GANAY

Député du Loiret
membre de la Commission de la Défense nationale
et des forces armées



Stéphane DEMILLY

Député de la Somme
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
formateur en management



Typhanie DEGOIS

Députée de la Savoie
membre de la Commission des affaires économiques,
Juriste



Vincent DESCOEUR

Député du Cantal
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, professeur agrégé
en biologie



Laure DE LA RAUDIÈRE

Députée d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des affaires économiques,
chef d'entreprise



Eric DIARD

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des lois, avocat



Charles DE LA VERPILLIÈRE

Député de l'Ain
Vice-Président de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, conseiller d'Etat



Fabien DI FILIPPO

Député de la Moselle
membre de la Commission des affaires économiques,
cadre du secteur privé



Julien DIVE

Député de l'Aisne
membre de la Commission des affaires économiques,
chef de projet dans l'industrie



Pierre-Henri DUMONT

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires étrangères,
collaborateur parlementaire



Loïc DOMBREVAL

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise



Laurent DUPLOND

Sénateur de la Haute-Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
agriculteur



Philippe DOMINATI

Sénateur de Paris
Vice-Président de la Commission des finances,
chef d'entreprise



Daniel FASQUELLE

Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Commission des affaires
économiques, professeur des universités



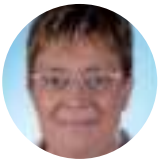
Jean-Pierre DOOR

Député du Loiret
Vice-Président de la Commission des affaires sociales,
cardiologue



Jean-Jacques FERRARA

Député de Corse-du-Sud
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, médecin



Marianne DUBOIS

Députée du Loiret
Secrétaire de la Commission de la défense nationale
et des forces armées



Nicolas FORISSIER

Député de l'Indre
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise



Virginie DUBY-MULLER

Députée de la Haute-Savoie
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation



Laurent GARCIA

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, ingénieur



Catherine DUMAS

Sénatrice de Paris
Vice-Présidente de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication



Annie GENEVARD

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Députée du Doubs
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, professeur du secondaire



Claude GOASGUEN

Député de Paris
membre de la Commission des affaires étrangères,
avocat à la cour d'appel de Paris



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des finances,
professeur des universités



Philippe GOSSELIN

Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po



Alexandre HOLROYD

Député des Français établis hors de France
membre de la Commission des finances,
membre de la Commission des affaires européennes



Jean-Pierre GRAND

Sénateur de l'Hérault
membre de la Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées,
cadre de la fonction publique



Alain HOUPT

Sénateur de la Côte-d'Or
membre de la Commission des finances,
médecin radiologue



Pascale GRUNY

Sénatrice de l'Aisne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
directeur administratif et financier



Jean-François HUSSON

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
Vice-Président de la Commission des finances,
agent d'assurance



Meyer HABIB

Député des Français de l'étranger
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, ingénieur



Sébastien HUYGHE

Député du Nord
membre de la Commission des lois, notaire



Yannick HAURY

Député de Loire-Atlantique
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, pharmacien



Christian JACOB

Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, agriculteur



Michel HERBILLON

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de GEEA
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur



Stéphanie KERBARH

Députée de Seine-Maritime
secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
Industriel-chef d'entreprise

**Brigitte KUSTER**

Députée de Paris
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, ancienne maire du 17^{ème}
 arrondissement de Paris

**Marc LE FUR**

Vice-Président de l'Assemblée nationale
 Député des Côtes-d'Armor
 membre de la Commission des finances, Sous-préfet

**Valérie LACROUTE**

Députée de Seine-et-Marne
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 profession libérale

**Ronan LE GLEUT**

Sénateur représentant les français
 établis hors de France
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 de la défense et des forces armées,
 examinateur à l'office européen des brevets

**Jean-Luc LAGLEIZE**

Député de Haute-Garonne
 membre de la Commission des affaires économiques,
 conseiller patrimonial

**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine
 Vice-Présidente de la Commission des affaires
 culturelles et de l'éducation

**François-Michel LAMBERT**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, profession libérale

**Sébastien LECLERC**

Député du Calvados
 membre de la Commission des affaires économiques,
 profession libérale

**Elisabeth LAMURE**

Sénatrice du Rhône
 Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises,
 Vice-Présidente de la Commission des affaires
 économiques, chef d'entreprise

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord
 membre de la Commission des finances,
 enseignant

**Guillaume LARRIVÉ**

Député de l'Yonne
 membre de la Commission des lois,
 maître des requêtes au Conseil d'Etat, avocat

**Gérard LONGUET**

Sénateur de la Meuse
 Président de l'office parlementaire d'évaluation des
 choix scientifiques et technologiques, membre de la
 Commission des finances, administrateur civil

**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée
 membre de la Commission des lois, cadre supérieur

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, auditrice IHEDN

**David LORION**

Député de La Réunion
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 maître de conférences à l'Université

**Olivier MARLEIX**

Député d'Eure-et-Loir
 membre de la Commission des lois,
 fonctionnaire de catégorie A

**Véronique LOUWAGIE**

Députée de l'Orne
 membre de la Commission des finances,
 expert-comptable

**Jean-Paul MATTEI**

Député des Pyrénées-Atlantiques
 membre de la Commission des finances,
 Vice-Président du comité d'évaluation et de contrôle
 des politiques publiques, notaire

**Gilles LURTON**

Député d'Ille-et-Vilaine
 Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
 Coprésident de la mission de contrôle des comptes
 de la Sécurité Sociale

**Gérard MENUÉL**

Député de l'Aube
 membre de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable,
 agriculteur

**Lise MAGNIER**

Députée de la Marne
 membre de la Commission des finances,
 cadre territorial

**Frédérique MEUNIER**

Députée de la Corrèze
 membre de la Commission des affaires culturelles et
 de l'éducation, avocate

**Sylvain MAILLARD**

Député de Paris
 membre de la Commission des affaires sociales,
 Industriel - chef d'entreprise

**Sébastien MEURANT**

Sénateur du Val-d'Oise
 membre de la Commission des finances,
 chef d'entreprise

**Didier MANDELLI**

Sénateur de la Vendée
 Vice-Président de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable

**Philippe MICHEL-KLEISBAUER**

Député du Var
 membre de la Commission de la défense nationale et
 des forces armées, conseiller juridique

**Emmanuel MAQUET**

Député de la Somme
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, agent général
 d'assurances

**Brigitte MICOULEAU**

Sénatrice de la Haute-Garonne
 membre de la Commission des affaires sociales,
 assistante de direction



Maxime MINOT

Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, employé dans le secteur privé



Jean-François PARIGI

Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission de la défense
et des forces armées



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER

Député de la Lozère
Secrétaire de la Commission des lois, avocat



Eric PAUGET

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires économiques,
cadre du secteur privé



Patricia MORHET-RICHAUD

Sénatrice des Hautes-Alpes
Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux
entreprises, membre de la Commission des affaires
économiques



Guillaume PELTIER

Député de Loir-et-Cher
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation



Christophe NAEGELEN

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires étrangères,
membre de la Commission des affaires européennes,
industriel-chef d'entreprise



Philippe PEMEZEC

Sénateur des Hauts-de-Seine
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable



Claude NOUGEIN

Sénateur de la Corrèze
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise



Bernard PERRUT

Député du Rhône
Vice-Président de la Commission des affaires sociales,
ancien avocat



Olivier PACCAUD

Sénateur de l'Oise
membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication,
professeur agrégé d'histoire-géographie



Stéphane PIEDNOIR

Sénateur de Maine-et-Loire
membre de la Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication, Professeur



Bertrand PANCHER

Député de la Meuse
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, directeur de développement



Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes
Secrétaire de la Commission des affaires étrangères,
sage-femme

**Benoit POTTERIE**

Député du Pas-de-Calais
 membre de la Commission des finances,
 opticien audioprothésiste

**Damien REGNARD**

Sénateur représentant des Français
 établis hors de France
 Membre de la Commission de la culture,
 de l'éducation et de la communication

**Aurélien PRADIÉ**

Député du Lot
 membre de la Commission des lois,
 cadre supérieur du secteur privé

**Frédéric REISS**

Député du Bas-Rhin
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, agrégé de mathématiques

**Sophie PRIMAS**

Sénatrice des Yvelines
 Présidente de la Commission des affaires économiques,
 directrice commerciale

**Hugues RENSON**

Vice-Président de l'Assemblée nationale
 Député de Paris
 Membre de la commission des affaires étrangères,
 Cadre Supérieur

**Didier QUENTIN**

Député de la Charente-Maritime
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 diplomate de carrière

**Jean-Luc REITZER**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 cadre d'entreprise chargé des relations sociales

**Richard RAMOS**

Député du Loiret
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé

**Bruno RETAILLEAU**

Sénateur de la Vendée
 Président du groupe Les Républicains au Sénat,
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation

**Jean-François RAPIN**

Sénateur du Pas-de-Calais
 Vice-Président de la Commission des affaires
 européennes, membre de la Commission des finances,
 médecin généraliste

**Vincent ROLLAND**

Député de la Savoie
 membre de la Commission des affaires économiques,
 collaborateur parlementaire

**Rémy REBEYROTTE**

Député de Saône-et-Loire
 membre de la Commission des lois,
 Professeur d'économie

**Xavier ROSEREN**

Député de la Haute-Savoie
 membre de la Commission des finances,
 commerçant



**Martial SADDIER**

Député de Haute-Savoie
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, ancien cadre de la
 chambre d'agriculture d'Annecy

**Joachim SON-FORGET**

Député des Français de l'étranger
 membre de la Commission de la défense et des forces
 armées, médecin

**Maina SAGE**

Députée de Polynésie Française
 membre de la Commission des lois et de la
 Commission des affaires européennes,
 consultante en communication

**Eric STRAUMANN**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires économiques,
 professeur agrégé

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des lois,
 attaché parlementaire

**Michèle TABAROT**

Députée des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 chef d'entreprise

**Olivier SERVA**

Député de la Guadeloupe
 membre de la Commission des finances,
 expert comptable

**Buon TAN**

Député de Paris
 secrétaire de la Commission des affaires étrangères,
 chef d'entreprise

**Antoine SAVIGNAT**

Député du Val-d'Oise
 membre de la Commission des lois, avocat

**Jean-Charles TAUGOURDEAU**

Député du Maine-et-Loire
 membre de la Commission des affaires économiques,
 chef d'entreprise

**Vincent SEGOUIN**

Sénateur de l'Orne
 membre de la Commission des lois constitutionnelles,
 de législation, du suffrage universel, du règlement
 et de l'administration générale, agent d'assurance

**Guy TEISSIER**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 retraité

**Thierry SOLERE**

Député des Hauts-de-Seine
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Jean-Louis Thiériot**

Député de la Seine-et-Marne
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des armées, avocat



Laurence TRASTOUR-ISNART
Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, rédacteur territorial



Jean-Pierre VIGIER
Député de Haute-Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
fonctionnaire de catégorie A



Isabelle VALENTIN
Députée de la Haute-Loire
membre de la Commission des affaires sociales,
salariée agricole



Philippe VIGIER
Député d'Eure-et-Loir
Président du groupe Liberté et Territoires de
l'Assemblée, membre de la Commission des affaires
sociales, biologiste A.I.H.P.



Pierre VATIN
Député de l'Oise
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
permanent politique



Stéphane VIRY
Député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales,
avocat



Patrice VERCHÈRE
Député du Rhône
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées



Jean-Pierre VOGEL
Sénateur de la Sarthe
membre de la Commission des finances,
expert-comptable



Jean-Pierre VIAL
Sénateur de la Savoie
membre de la Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées, avocat



Arnaud VIALA
Député de l'Aveyron
membre de la Commission des lois,
profession rattachée à l'enseignement



Michel VIALAY
Député des Yvelines
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, cadre supérieur
du secteur privé



GÉNÉRATION ENTREPRISE

**« Notre vocation
est d'être une force
de propositions et de
contribuer à créer un
environnement légal
et fiscal optimal pour
les entrepreneurs. »**

www.generation-entreprise.fr

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal:

Commune:

Mail:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de:

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66 % du montant de votre don.
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
53, RUE DU CARDINAL LEMOINE - 75005 - PARIS

Nous ne sommes pas une appli de rencontre mais on adore les rendez-vous.

L'Afer défend les conditions du contrat d'assurance vie
multisupport Afer pour tous ses adhérents.
Venez les découvrir !

- > Votre conseiller toujours là pour vous accompagner
- > Frais en baisse parmi les plus bas du marché
- > Adhésion dès 100 €
- > Fonds Garanti en euros performant depuis plus de 40 ans

L'investissement sur certains supports d'investissement présente un risque de perte en capital.



www.afer.fr

afer 

Document publicitaire, non contractuel, réalisé le 1er août 2019 par l'Afer, selon les dispositions du CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER souscrit par l'Association Afer auprès des sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris. Aviva Vie - Société Anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre. Aviva Épargne Retraite - Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 R.C.S. Nanterre.